

Ecole Nationale de la Magistrature



Programme
2 0 0 6

Centre Europe



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

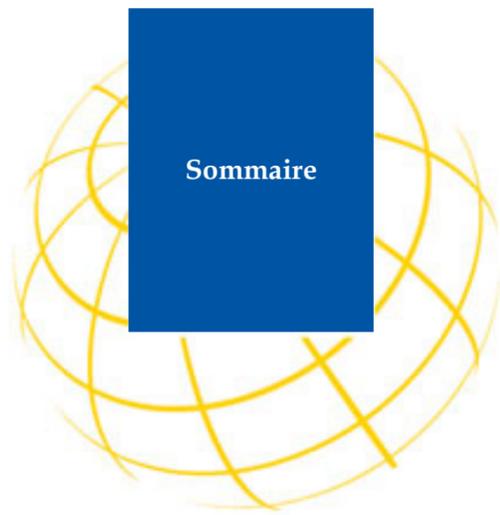


Relations internationales

Programme
2 0 0 6



Ecole Nationale de la Magistrature



EDITORIAL..... 1

LA SOUS DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES.....2

*CALENDRIER DES ACTIONS DE FORMATION
DE LA SOUS-DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES*..... 4

LES FORMATIONS GENERALISTES.....5

LES FORMATIONS SPECIALISEES..... 8

LES STAGES INDIVIDUELS.....10

L'ORGANISATION DE SEMINAIRES A L'ETRANGER.....11

*PRESENTATION GENERALE ET CALENDRIER
DES ACTIONS DE FORMATION
en anglais*.....12

*PRESENTATION GENERALE ET CALENDRIER
DES ACTIONS DE FORMATION
en espagnol*.....15

CONDITIONS D'ADMISSION.....18

*TEXTES GENERAUX RELATIFS A L'ECOLE
ET A L'ADMISSION DE STAGIAIRES ETRANGERS*.....20

STATISTIQUES.....22

Ecole Nationale de la Magistrature
 Adresse postale : 8,rue Chanoinesse - 75004 Paris
 site internet : <http://www.enm.justice.fr>
 secrétariat de la sous-direction des relations internationales
 Tél. 33 1 44 41 88 22
 Fax. 33 1 44 41 88 00

Ecole Nationale de la Magistrature
 Adresse postale : 8,rue Chanoinesse - 75004 Paris
 site internet : <http://www.enm.justice.fr>
 secrétariat de la sous-direction des relations internationales
 Tél. 33 1 44 41 88 22
 Fax. 33 1 44 41 88 00

EDITORIAL.....1

*PRESENTATION DES ACTONS ENM OUVERTES AUX
MAGISTRATS EUROPEENS*..... 2

LES ACTIONS DE FORMATION A THEMATIQUES EUROPEENNES.....3

*LES ACTONS DE FORMATION REPONDANT A UNE
PROBLEMATIQUE FRANCAISE ET OUVERTES AUX MAGISTRATS
EUROPEENS*.....6

LISTE DES POINTS DE CONTACT REFI.....11





L'École nationale de la magistrature (ENM), depuis sa création, en 1958, met en œuvre une activité internationale soutenue, sans équivalent dans les autres écoles judiciaires dans le monde. L'envoi d'auditeurs de justice à l'étranger, les stages de magistrats français dans les institutions judiciaires internationales ou l'apprentissage des langues dans le cadre de la formation continue, pour ne s'en tenir qu'à ces exemples, contribuent incontestablement à l'ouverture et à l'enrichissement du corps judiciaire.

La sous-direction des relations internationales, héritière de la section internationale et du département international, est désormais chargée à la fois de la coordination et de la supervision de l'ensemble des formations à caractère européen, regroupées dans le «Centre Europe», et poursuit à travers son «Département International» les actions hors Europe. Inscrit dans le contrat d'objectif signé avec le Garde des Sceaux le 17 juin 2004, ce nouvel organigramme a vocation à rendre plus lisible et plus cohérente l'action internationale de l'École, tant pour les magistrats français que pour les institutions étrangères ou les partenaires européens.

D'où l'idée d'un seul catalogue regroupant deux types de coopération couvrant un large éventail de formations ciblées à destination de publics clairement identifiés. Ainsi, les actions de formation «visiblement européennes», pour les magistrats de l'Union européenne, sont proposées dans la deuxième partie du présent catalogue, comme d'autres, dans cette première partie, sont à destination des magistrats travaillant en dehors de l'Union européenne.

Pour ces derniers, en 2006, l'accent a été mis sur les formations de formateurs dont les deux sessions annuelles rencontrent, depuis 2002, un grand succès. Deux séminaires spécifiques sont, d'autre part, destinés à regrouper des délégations étrangères afin de leur présenter le fonctionnement administratif et l'ingénierie pédagogique propres à notre institution. Une session «Découverte de la justice française» en langue anglaise offrira aux juristes de common law une approche concrète de la situation française. «L'enquête économique et financière» est reprise compte tenu de son succès auprès des procureurs et des juges francophones spécialisés dans ces questions.

Enfin, une nouvelle session est proposée («la lutte contre le trafic international de drogue»), en partenariat avec l'Office des Nations Unies contre les drogues et les crimes pour, en particulier, familiariser les magistrats avec les normes internationales et les outils de lutte contre ce fléau international.

Ainsi, huit actions, dont certaines sont mises en œuvre deux fois, pour garantir un travail plus interactif en petits groupes, sont proposées en 2006. Elles offrent à des publics très variés la possibilité de mieux connaître notre savoir-faire pédagogique, de découvrir les mutations de la justice française ou de se spécialiser dans des problématiques qui partout dans le monde interrogent la communauté judiciaire.

Le 19 juillet 2005
Gilbert AZIBERT
Directeur



La sous-direction des relations internationales

Fondée en 1958 sous le nom de Centre national d'études judiciaires, l'École nationale de la magistrature est en France le seul établissement de formation pour les magistrats de l'ordre judiciaire, qu'ils soient au siège ou au parquet. Elle assure la formation initiale et continue.

Etablissement public placé sous la tutelle du Ministre de la justice, l'École nationale de la magistrature est administrée par un conseil d'administration présidé par le Premier Président de la Cour de cassation.

Elle dispose d'un corps de chargés de formation permanents et fait appel à des centaines d'enseignants occasionnels, choisis parmi des personnalités et des praticiens qualifiés pour leur expertise, leur compétence et leurs connaissances.

Appelée à la création de l'École «section internationale» puis «département international», l'activité de l'ENM à destination des magistrats étrangers est assurée depuis 2000 par la sous-direction des relations internationales (SDRI). Celle-ci, depuis cette année, est divisée en deux départements : le département «Centre Europe», chargé de coordonner et de superviser l'ensemble des activités de formation de l'École avec les 24 autres pays de l'Union européenne ; le «département international», pour tous les autres pays du monde.

Sur un plan opérationnel et pédagogique, tous les services de l'ENM participent à l'activité internationale. Ainsi, la direction de la formation initiale, à Bordeaux, met en place des actions à caractère international à destination des auditeurs de justice. Près d'une cinquantaine d'entre eux, dans le cadre du stage extérieur de début de scolarité, se rendent pendant près de deux mois et demi à l'étranger, dans une organisation internationale, auprès d'une ambassade ou d'un service de coopération ou encore au sein des institutions de formation judiciaire avec lesquelles l'ENM a signé des accords de partenariat. Bénéficiant par ailleurs de projets Agis co-financés par la Commission européenne, l'ENM permet aussi aux auditeurs de travailler sur des thèmes définis en commun avec leurs collègues d'écoles européennes.

La formation continue propose de son côté aux magistrats français, dans le catalogue dont ils sont destinataires chaque année au titre de leur droit à la formation continue, des actions leur permettant de rencontrer des magistrats étrangers. Ces actions prennent la forme de séminaires ou de colloques thématiques

eux-aussi bénéficiant d'appuis Agis. De plus en plus, ces actions s'intègrent au sein du Réseau européen de formation judiciaire (REFJ), dont l'ENM fut l'un des principaux promoteurs, qui vise à pérenniser des programmes permettant aux magistrats de l'Union européenne de mieux connaître les systèmes judiciaires des pays de l'Union. Il est possible, enfin, pour un magistrat français, de proposer individuellement un thème d'étude et de recherche à l'étranger pour lequel il sera susceptible d'obtenir le concours de l'ENM.

Petite équipe de sept personnes, la SDRI s'efforce de donner à ces programmes une cohérence tant géographique que pédagogique. L'ENM doit en effet être davantage qu'une institution exportant des techniques judiciaires et des savoir-faire pédagogiques. Elle se trouve, au fond, dépositaire d'une culture judiciaire particulière, où éthique et déontologie sont au cœur de l'action du juge et du procureur.

Le présent catalogue ne contient que les offres de formation en France. Cela ne signifie pas, d'une part, que d'autres actions de coopération ne pourront avoir lieu et, d'autre part, que l'action de la SDRI se limite à des sessions en France. En effet, tous les ans, des actions sont développées, en plus de celles proposées au catalogue, à l'initiative de partenaires variés. Dans la mesure où elles ne peuvent être programmées très longtemps à l'avance, elles font l'objet de diffusions séparées.

Par ailleurs, l'ENM a considérablement développé les actions de formation à l'étranger. Il y en a eu 134 en 2004. Elles s'inscrivent dans des programmes globaux définis avec chaque pays ou instituts partenaires. Elles constituent, de plus en plus, les réponses à des appels d'offre de la Commission européenne dans le cadre de projets Phare (pays candidats), Tacis (Russie et CEI) ou Cards (Balkans). Ces programmes s'efforcent de définir des complémentarités entre formations en France et formations à l'étranger afin de mettre en œuvre des coopérations globales, sur des sujets d'intérêt commun, dans un esprit de respect mutuel et de véritable échange.

Au total, ce sont près de 3000 magistrats étrangers qui bénéficient, chaque année, dans leur pays ou en France, des actions de formation organisées par la SDRI.

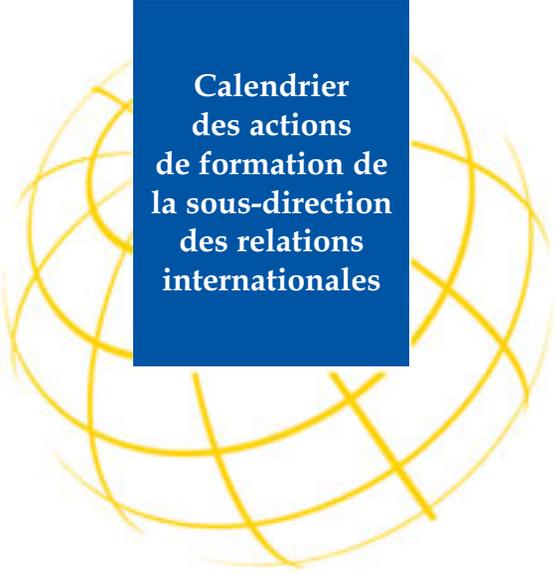
Finalement, un concept de coopération clair, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du corps judiciaire, trouve ses contours dans l'action de la SDRI. Structuré par les grands principes des droits



La sous-direction des relations internationales

de l'homme, d'indépendance et de responsabilité de la magistrature, le message de l'Ecole peut se décliner sous plusieurs formes : une aide technique aux instituts de formation étrangers qui se créent ou qui souhaitent se professionnaliser ; l'organisation et l'accueil de magistrats étrangers à des séminaires thématiques en France ; l'organisation de missions d'appui ou d'en-

seignement très ciblées à l'étranger ; l'expertise ou l'audit de formation dans le cadre de projets bilatéraux ; les jumelages ou les réponses à des appels d'offres sur financements multilatéraux de l'Union européenne ou des grands bailleurs de fonds internationaux.



**Calendrier
des actions
de formation de
la sous-direction
des relations
internationales**

LES FORMATIONS GENERALISTES

- **LE CYCLE DE FORMATION INITIALE**
du 2 mai 2006 au 14 décembre 2007
- **CONNAISSANCE DE LA JUSTICE FRANCAISE**
du 16 janvier au 17 mars 2006
- **PRESENTATION DES INSTITUTIONS JUDICIAIRES FRANCAISES**
du 29 mai au 23 juin 2006
du 2 au 27 octobre 2006
- **DECOUVERTE DE LA JUSTICE FRANCAISE (avec traduction en langue anglaise)**
du 24 au 28 avril 2006

LES SESSIONS SPECIALISEES

- **FORMATION DE FORMATEURS**
du 20 au 30 mars 2006
du 18 au 28 septembre 2006
- **INGENIERIE PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE D'UN INSTITUT DE FORMATION JUDICIAIRE**
du 15 au 19 mai 2006
du 4 au 8 décembre 2006
- **LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC INTERNATIONAL DE DROGUE**
(avec traduction en langue anglaise)
du 11 au 15 septembre 2006
- **L'ENQUETE ECONOMIQUE ET FINANCIERE**
du 6 au 10 novembre 2006



Les formations généralistes

Thème : cycle de formation initiale

Date : du 2 mai 2006 au 14 décembre 2007

Lieu : ENM Bordeaux et stages en juridiction

Présentation : le magistrat prend des décisions importantes dans des domaines complexes et variés. Il doit mettre en œuvre, au-delà des connaissances acquises à l'université, une compétence technique et une capacité de réflexion tant sur sa mission que sur la société dans laquelle il va exercer.

Objectifs : la formation initiale proposée par l'ENM aux magistrats est la même que celle suivie par les auditeurs de justice français. Les objectifs sont l'acquisition des méthodes et des techniques des différentes fonctions judiciaires, la connaissance des partenaires du magistrat et du contexte de sa décision, les principes fondamentaux de l'office du juge, l'ouverture vers des disciplines auxquelles le juge a ordinairement recours en matière de sciences humaines ainsi qu'aux techniques modernes de la communication et de l'informatique.

Contenu : directions d'études, ateliers, conférences et enseignements techniques (informatique, langues) pour la partie théorique à Bordeaux puis stages en juridiction. Au cours de ces stages, le magistrat travaillera avec tous les juges spécialisés (juge d'instruction, juge d'instance, juge d'application des peines...) et au parquet. En liaison avec le directeur du centre de stages, il pourra se familiariser avec un cabinet d'avocats, une étude d'huissier ou visiter des institutions concourant à la justice.

Support et méthodes pédagogiques :

- apports théoriques ;
- étude de cas pratiques et de situations professionnelles ;
- mise en situation ;
- visite de sites.

Observations : l'admission est subordonnée à un examen préalable comportant :

- une épreuve écrite de 3 heures, portant sur un thème général touchant au fonctionnement de la justice et à la

place de celle-ci dans la société. Le sujet est transmis par l'ENM aux services de coopération et aux ambassades de France désirant présenter des candidats.

- un entretien oral avec un représentant du service de coopération ou de l'ambassade de France, visant à apprécier la motivation du candidat et, pour les pays non francophones, son niveau en français.

La scolarité au titre de ce cycle est sanctionnée, en cas de réussite, par la délivrance d'un diplôme.

Public : futurs magistrats et magistrats nouvellement nommés, titulaires de la maîtrise en droit ou d'un diplôme équivalent et ayant une bonne pratique de la langue française. Les auditeurs proviennent en priorité de pays où n'existe pas de formation initiale des magistrats.

Nombre maximum de participants : 4

Date limite d'inscription : 13 janvier 2006

Coût : 600 euros par mois et par stagiaire

Thème : cycle «connaissance de la justice française»

Date : du 16 janvier au 17 mars 2006

Lieu : ENM Paris et stages en juridictions de province

Présentation : les magistrats étrangers souhaitent connaître le droit français sous ses différents aspects (civil, pénal, administratif, procédural) ainsi que le droit international et le droit communautaire applicables en France. Dans cette perspective, ils ont besoin à la fois d'une approche académique la plus complète possible et d'un travail pratique dans le quotidien d'une juridiction.

Objectifs : compléter la formation initiale reçue par les participants dans leur pays en découvrant de manière approfondie le système judiciaire français.

Contenu : le cycle se déroule en deux parties.

La première consiste en une série de cours suivis à l'École nationale de la magistrature à Paris. Ils sont consacrés à la découverte approfondie du système judiciaire français. Les conférences animées par des magistrats ou des spécialistes des thèmes abordés sont regroupées en différents modules (l'étude des institutions et de

l'organisation judiciaire française, le statut des magistrats, la phase préalable au procès pénal, le procès pénal, la sanction, le procès civil, le juge et la famille, le juge et l'économie, éthique et déontologie etc...). Des thèmes complémentaires, tels que le contentieux administratif, l'organisation et le rôle du greffe, les avocats et auxiliaires de justice sont également abordés.

La seconde partie est constituée d'un stage pratique, d'une durée de 4 semaines. Il s'accomplit dans une juridiction de province dont le stagiaire découvre les principaux services. Toutefois, le déroulement du stage peut être modulé pour tenir compte des besoins d'approfondissement de l'intéressé dans tel ou tel domaine ou de ses souhaits particuliers. Dans ce cadre, de courtes périodes de stage peuvent être organisées auprès d'une cour d'appel, d'une juridiction administrative, d'un tribunal de commerce, d'un conseil de prud'hommes ou dans un cabinet d'avocats.

Support et méthodes pédagogiques :

- apports théoriques ;
- présentation d'expérience et d'actions innovantes ;
- étude de cas pratiques et de situations professionnelles ;
- mise en situation ;
- visite de sites.

Observations : l'affectation en juridiction n'est connue qu'à la fin du mois de janvier. Elle dépend des places offertes par les juridictions qui sont centres de stages. La SDRI ne peut en conséquence garantir aux stagiaires qu'ils seront automatiquement affectés dans la juridiction de leur choix.

Public : magistrats du siège et du parquet en fonction dans leur pays, ayant moins de 10 années d'exercice et une bonne pratique de la langue française.

Nombre de participants : 30

Date limite d'inscription : 5 décembre 2005

Coût : 1300 euros par stagiaire sauf pour les magistrats inscrits par les institutions membres du REFJ

Thème : séminaire «présentation des institutions judiciaires françaises»

Date : du 29 mai au 23 juin 2006

du 2 au 27 octobre 2006

Lieu : ENM Paris et stages en juridiction de province

Présentation : les magistrats étrangers souhaitent connaître le droit français sous ses différents aspects (civil, pénal, administratif, procédural) ainsi que le droit international et le droit communautaire applicables en France. Dans cette perspective, ils ont besoin à la fois d'une approche académique la plus complète possible et d'un travail pratique dans le quotidien d'une juridiction. Ce cycle s'inscrit dans la même logique que le cycle «connaissance de la justice française», mais sur une durée moindre pour tenir compte des contingences de disponibilité des magistrats étrangers à l'égard de leurs juridictions d'origine.

Objectifs : compléter la formation initiale reçue par les participants dans leur pays en découvrant le système judiciaire français.

Contenu : ce séminaire est divisé en trois phases :

Première semaine : présentation générale de l'organisation judiciaire française, des acteurs de la justice, de la place du judiciaire dans la société, des grands débats contemporains, du statut et de la carrière des magistrats.

Deuxième semaine : elle sera orientée sur les thèmes suivants :

- civil : la procédure civile, les juges spécialisés en matière civile (juge d'instance, juge de la mise en état, juge de l'exécution, juge aux affaires familiales et juge des référés), les contentieux civils spécifiques.
- pénal : l'enquête pénale, les rapports police/parquet, l'instruction, le jugement correctionnel et criminel, l'application des peines.

Troisième et quatrième semaine : stage en juridiction de province qui s'effectuera dans des chambres civiles et auprès de magistrats chargés des affaires pénales dans les tribunaux ou les cours d'appel.

Support et méthodes pédagogiques :

- apports théoriques ;
- présentation d'expériences et d'actions innovantes ;
- étude de cas pratiques et de situations professionnelles ;
- mise en situation ;
- visite de sites.

Observations : ce séminaire donne la possibilité aux participants d'approfondir la matière civile et la matière pénale.

L'affectation en juridiction n'est connue que dans la première semaine de stage et elle dépend des places offertes par les centres de stage. La SDRI ne peut en conséquence garantir aux stagiaires qu'ils seront affectés dans la juridiction de leur choix.

Public : magistrats du siège et du parquet en fonction dans leur pays, ayant peu ou pas de connaissance de la justice française et une bonne pratique de la langue française.

Nombre de participants : 30

Date limite d'inscription :

1^{ère} session : 28 avril 2006

2^{ème} session : 1^{er} septembre 2006

Coût : 1200 euros par stagiaire sauf pour les magistrats inscrits par les institutions membres du REFJ

Thème : séminaire «découverte de la justice française» avec traduction en langue anglaise

Date: du 24 au 28 avril 2006

Lieu : ENM Paris

Présentation : de plus en plus de pays de common law se tournent vers la France et souhaitent en connaître les institutions judiciaires, peu ou mal connues, en particulier à cause de la barrière linguistique. Dans cette perspective, ils ont besoin à la fois d'une approche académique la plus complète possible et d'un travail fondé sur le droit comparé. Ce séminaire s'inscrit dans la même logique que le cycle «connaissance de la justice française», mais sur une durée moindre pour tenir compte des contingences de disponibilité des magistrats étrangers à l'égard de leurs juridictions d'origine. Il ne comporte pas de stage en juridiction.

Objectifs :

- faire découvrir aux participants le système judiciaire français ;
- travailler avec eux des concepts de droit issus des systèmes de droit continental et de common law ;
- déterminer avec eux les rapprochements possibles notamment en regard de l'évolution récente de la procédure pénale française et les perspectives de développement des systèmes juridiques et judiciaires à la lumière de l'évolution du droit de la CEDH.

Contenu : présentation générale de l'organisation judiciaire française, des acteurs de la justice, de la place du judiciaire dans la société, des grands débats contemporains, du statut et de la carrière des magistrats. Sur le plan civil : la procédure civile, les juges spécialisés en matière civile (juge d'instance, juge de l'exécution, juge aux affaires familiales, juge des référés, juge de proximité «magistrate» à la française), les contentieux civils spécifiques (petites créances, tutelle des incapables majeurs, contentieux des élections). Concernant le droit et la procédure pénale : l'enquête pénale, les rapports police/parquet, le plaider coupable, l'instruction, le jugement correctionnel et criminel, l'application des peines.

Support et méthodes pédagogiques :

- apports théoriques ;
- présentation d'expériences et d'actions innovantes ;
- étude de cas pratiques et de situations professionnelles ;
- travail sur le droit comparé ;
- mise en situation ;
- visite de sites.

Observations : il sera demandé à chaque magistrat de faire un exposé sur des aspects de son système judiciaire.

Public : magistrats anglophones du siège et du parquet en fonction dans leur pays ayant peu ou pas de connaissance de la justice française.

Nombre de participants : 30

Date limite d'inscription : 27 mars 2006

Coût : 1200 euros par stagiaire



Les formations spécialisées

Thème : Formation des formateurs

Dates : du 20 au 30 mars 2006
du 18 au 28 septembre 2006
Lieux : ENM Bordeaux et Paris

Présentation : le concept de formation initiale et continue s'est désormais imposé dans de nombreux pays. Beaucoup d'entre eux créent ou cherchent à développer des instituts de formation judiciaire. Dans la mesure où la compétence des juges repose essentiellement sur la qualité de leur formation, il est fondamental que les formateurs eux-mêmes aient une connaissance précise des enjeux de la formation, des méthodes pédagogiques et des techniques particulières de formation.

Objectifs :

- présenter les enjeux de la formation ;
- travailler sur les aspects organisationnels et pédagogiques d'une institution de formation judiciaire ;
- donner aux participants des outils pour améliorer la qualité des écoles dont ils ont la charge.

Contenu :

- présentation de l'ENM dans ses aspects organisationnels, administratifs et financiers ;
- approche théorique de la formation pour adultes et ingénierie de formation ;
- spécificités de la formation judiciaire ;
- définition des objectifs de formation ;
- qualification des compétences et pré-requis ;
- conception d'un programme pédagogique ;
- caractéristiques de la formation initiale et de la formation continue ;
- définition et conception de documents pédagogiques ;
- conception et accompagnement des stages pratiques ;
- formation continue déconcentrée.

Support et méthodes pédagogiques :

- apports théoriques ;
- présentation d'expériences et d'actions innovantes ;
- étude de cas pratiques et de situations professionnelles ;
- mise en situation (directions d'études) ;
- ateliers.

Observations : cette session se déroulera en partie au siège de l'ENM à Bordeaux, où se fait la formation initiale, et au sein de l'établissement parisien, qui crée et met en place les actions de formation continue.

Par ailleurs, chaque participant devra présenter l'institution de formation qui l'emploie. Il se munira en particulier des textes statutaires, des programmes de formation et des documents nécessaires à une bonne compréhension par les autres participants des enjeux de la formation dans son pays.

Public : ce séminaire s'adresse à des responsables, des cadres ou des enseignants, permanents ou non, d'instituts de formation judiciaire et ayant une pratique correcte de la langue française.

Nombre de participants : 20

Date limite d'inscription :

1^{ère} session : 13 février 2006

2^{ème} session : 28 juillet 2006

Coût : 1300 euros par stagiaire sauf pour les magistrats inscrits par les institutions membres du REFJ

Thème : Ingénierie pédagogique et administrative d'un institut de formation judiciaire

Date : du 15 au 19 mai 2006
du 4 au 8 décembre 2006

Lieu : ENM Paris et Bordeaux

Présentation : cette session vise à présenter à des délégations étrangères les différents services de l'École nationale de la magistrature à travers une série d'exposés et de commentaires par les responsables pédagogiques et administratifs de l'École. Se déroulant successivement dans l'un et l'autre des établissements, elle permettra d'avoir une vision complète des techniques d'ingénierie de formation et de la gestion de l'ENM.

Objectifs :

- présenter les différents services de l'ENM ;
- fournir aux délégations la documentation nécessaire à une meilleure compréhension de ce qu'est une institution de formation des juges et des procureurs.

Contenu :

- exposés ;
- visites des services.

Public : hauts magistrats et / ou responsables de formation étrangers.

Nombre de participants : 20

Date limite d'inscription :

1^{ère} session : 10 avril 2006

2^{ème} session : 30 octobre 2006

Coût : pas de frais pédagogiques

Thème : La lutte contre le trafic de drogue (avec traduction en langue anglaise)

Date : du 11 au 15 septembre 2006

Lieu : ENM Paris

Présentation : Une série de traités ont été adoptés sous l'égide des Nations-Unies en matière de contrôle des drogues. Ils disposent que les gouvernements doivent contrôler la production et la distribution des stupéfiants et des substances psychotropes, lutter contre l'abus et le trafic illicite de drogues, mettre en place des mécanismes de répression. Devant l'augmentation considérable, à la faveur des bouleversements géopolitique mondiaux, du trafic international de drogues, les Etats s'avèrent souvent démunis pour appliquer ces conventions en même temps que leur droit interne. Ils peinent également à développer des outils adéquats de coopération internationale, depuis l'échange de renseignements jusqu'à l'extradition des trafiquants.

Objectifs :

- présenter les instruments internationaux en vigueur (convention sur les stupéfiants de 1961, convention sur les substances psychotropes de 1971, convention de 1988)
- détailler les compétences de l'Office des drogues et du crime de l'ONU à Vienne
- lister les difficultés opérationnelles rencontrées par les participants aux séminaires dans leurs pays respectifs
- travailler sur des outils de coopération transfrontalière efficaces.

Observations: ce séminaire est organisé en partenariat avec l'Office de drogue et du crime des Nations-Unies à Vienne

Public : Procureurs ou magistrats spécialisés dans les affaires de stupéfiants.

Nombre de participants : 25

Date limite d'inscription : 24 juillet 2006

Coût : pas de frais pédagogiques.

Thème : L'enquête économique et financière

Date : du 6 au 10 novembre 2006

Lieu : ENM Paris

Présentation : l'extension de la corruption, la libéralisation des mouvements de capitaux, l'internationalisation du crime organisé obligent les autorités politiques et judiciaires à mettre en place des outils juridiques pour lutter contre des phénomènes qui rongent l'économie. La prise de conscience des besoins de sécurité juridique réclamés par les investisseurs et les opérateurs économiques pour assurer un développement durable invite par ailleurs les magistrats à améliorer la qualité des enquêtes concernant les délits financiers, dans le sens d'une plus grande célérité et d'une plus grande efficacité.

Objectifs :

- décrire les infractions financières (abus de biens sociaux, escroquerie, prise illégale d'intérêt, corruption, infractions fiscales, boursières et bancaires) ;
- donner des éléments de comptabilité et d'analyse financière ;
- examiner les techniques de collecte de l'information par les enquêteurs ;
- détailler les techniques d'enquête et les moyens d'améliorer la qualité de celles-ci.

Contenu :

- apports théoriques ;
- présentation d'expériences et d'actions innovantes ;
- étude de cas pratiques et de situations professionnelles ;
- visite de sites.

Observations : chaque participant devra venir avec un dossier ou un cas pratique qui servira d'outil pédagogique.

Public : ce séminaire s'adresse à des membres du parquet, à des juges d'instruction, à des magistrats chargés de ce type de dossiers pénaux.

Nombre de participants : 20

Date limite d'inscription : 2 octobre 2006

Coût : 1200 euros par stagiaire sauf pour les magistrats inscrits par les institutions membres du REFJ



Les stages individuels

Les stages individuels, de janvier à décembre 2006, ont pour objet de répondre à des besoins particuliers de spécialisation dans certaines disciplines judiciaires.

Ces stages peuvent être d'une durée variable, généralement de 1 à 3 mois et portent sur la connaissance d'une fonction déterminée, par exemple :

- le ministère public ;
- le juge d'instruction ;
- le juge des enfants ;
- le juge de l'application des peines ;
- le juge d'instance...

ou l'étude d'un thème spécialisé :

- le contentieux civil général ;
- le contentieux familial ;
- la mise en état et la gestion des flux judiciaires ;
- le rôle du parquet dans le traitement en temps réel des procédures pénales ;
- la politique de la ville ;
- les maisons de justice et du droit...

Ces stages se déroulent dans des juridictions et auprès d'institutions ou d'organismes para-judiciaires qualifiés en fonction du thème choisi.

La participation au séminaire de présentation des institutions judiciaires françaises des mois de juin et octobre est recommandée aux magistrats effectuant un

stage individuel spécialisé. Elle leur permet en effet de préparer celui-ci par une approche globale du système judiciaire et juridique français.

Comme pour tout autre stage dans une juridiction, le stagiaire prête, devant la cour d'appel, le serment prévu par la loi du 11 juillet 1975 selon lequel il est tenu de conserver le secret des travaux et actes judiciaires.

Les magistrats étrangers peuvent aussi, à titre exceptionnel, dans le cadre de stages individuels, prendre part avec les magistrats français aux sessions de formation continue organisées par l'École nationale de la magistrature, autres que celles déjà proposées dans le présent catalogue. Cette participation est subordonnée au nombre de places disponibles et à une très bonne maîtrise de la langue française.

Les demandes des candidats doivent indiquer avec le maximum de précision le contenu et la durée du stage souhaité et, en principe, parvenir à la sous-direction des relations internationales de l'ENM par l'intermédiaire des autorités compétentes, trois mois au moins avant le début du stage de façon à en faciliter la préparation.

Il est remis à chaque stagiaire une attestation officielle de stage et, si les autorités dont dépend chacun des stagiaires en expriment le désir, il leur est adressé un rapport sur le contenu et le déroulement du stage.



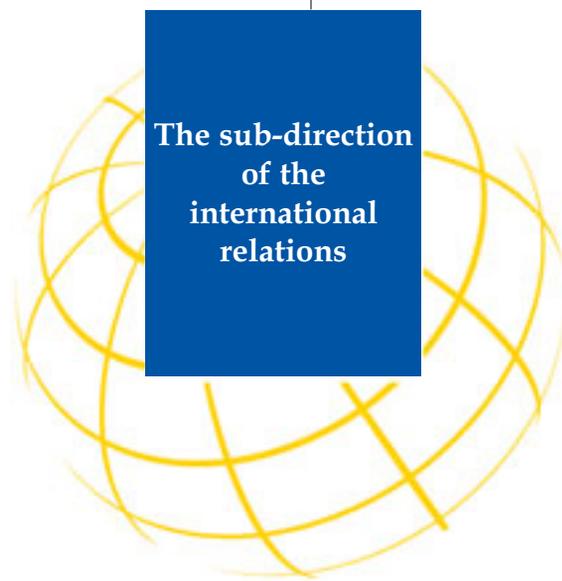
L'organisation des séminaires à l'étranger

La sous-direction des relations internationales a également pour mission de mettre en oeuvre des actions d'expertise ou d'enseignement auprès des Etats, des institutions judiciaires ou des écoles de formation judiciaire.

Ces séminaires à destination des magistrats étrangers portent soit sur la conception de la formation soit sur des thèmes spécialisés dans des domaines très divers.

Ils sont animés par des experts appartenant à l'équipe pédagogique de l'Ecole ou recrutés parmi des praticiens et professionnels reconnus pour leur compétence.

De plus en plus, ces missions sont incluses dans des programmes d'appui globaux aux pays bénéficiaires. Elles s'inscrivent en complémentarité avec les actions menées en France afin d'en démultiplier l'impact.



The sub-direction of the international relations

Founded in 1958 under the name of National centre of judicial studies, the Ecole nationale de la magistrature (ENM) is the only school for the training of the magistrates of the judiciary whether they are judges or public prosecutors. It deals with the initial and on-going training.

It is a public establishment under the supervision of the Ministry of Justice, the ENM is administered by a board under the presidency of the President of the Court of cassation (The french Supreme Court).

The School has a panel of permanent professors and usually requires temporary professors chosen among personalities and qualified experts for their skills and their knowledge in technical fields.

Initially the name of the service was "international section" and then "international department". Now its name is "Sub-direction of the international relations" (SDRI).

This does not mean that SDRI is in charge of all the international activities of the ENM. The direction of the initial training in Bordeaux sets up many actions with an international orientation for the students of the ENM called "auditeurs". So about 50 of them in the framework of their external training period go for 2 and half months abroad in an international organisation, close to an embassy, or a co-operation service or even institutions of judicial training with which ENM signed partner agreements. Participating to Grotius programs financed by the European commission, the ENM allows some students to work on issues defined with their colleagues of European judicial schools.

The on-going training proposes to the French magistrates some actions in the catalogue they receive each year. Those actions allow them to meet foreign magistrates. They are organised in seminars or specific colloquia getting benefit of european programs. More and more those actions will be integrated into the European network of judicial training whose ENM was one of the major organiser. The aims of this network is to perpetuate programs allowing the magistrates of the European union to know

better the judicial systems of the countries of the European union. Finally, it is possible for a French magistrate to propose individually a study issue and research abroad for which it will be likely to get the help of the ENM.

Thus the aim of the SDRI is the conception, the setting up and the follow up of co-operation programs for the benefit of foreign magistrates. The SDRI is a small team of 7 people. Magistrates in charge of projects who are generally magistrates in jurisdictions and who have been previous professors at the ENM assist the SDRI in its activity.

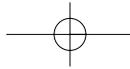
The SDRI endeavours to give those programmes a geographic and pedagogic coherence. The ENM has to be more than an institution exporting judicial techniques and pedagogic know how. It aims at giving a judicial culture where ethic and deontology are the core of the actions of the prosecutors and the judges.

The current catalogue only contents training offers in France. During the year, the SDRI organises other sessions in France. Actually every year actions are developed towards various partners. In so far as they can not be programmed in advance they are published separately. Thus there are more than 12 cycles, seminars or sessions which take place each year at the ENM with the help of the jurisdictions which welcome foreign magistrates in a practical training period.

Moreover the ENM has developed a lot of training actions abroad. There were 134 of them in the year 2004. Those trainings are included in global programmes defined with each country or partner institutes. Those programmes endeavour to define information between training in France and training abroad in order to set up global co-operation on common issues with a view of mutual respect and exchange.

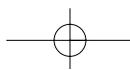
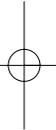
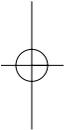
In total about 3000 foreign magistrates benefit training actions organised by the SDRI each year.

Thus the School has developed specific co-operation actions and has a particular view of the partnership.



Structured by the principles of the human rights, the independence and the responsibility of the judiciary the message of the ENM can be divided into many ways :

- a technical assistance to the foreign training institutes which are created or want to be professionnaised ; the organisation and the welcome of foreign magistrates to thematic seminars in France ;
- the organisation of missions or teaching abroad ;
- the expertise or the audit of the training in the framework of bilateral projects ;
- the twinning or the call for tenders on multilateral financing of the European union or international organisations.





Calendar of the Training actions

THE GENERAL TRAINING SESSIONS

- THE CYCLE OF INITIAL TRAINING
From 2nd may 2006 to 14th december 2007
- KNOWLEDGE OF THE FRENCH JUSTICE
From 16th january to 17th march 2006
- PRESENTATION OF THE JUDICIAL FRENCH INSTITUTIONS
From 29th may to 23rd june 2006
From 2nd to 27th october 2006
- DISCOVERY OF THE FRENCH JUSTICE (in english language)
From 24th to 28th april 2006

THE SPECIAL SESSIONS

- THE TRAINING OF TRAINERS
From 20th to 30th march 2006
From 18th to 28th september 2006
- PEDAGOGIC INGENIERY AND ADMINISTRATION OF A JUDICIARY TRAINING INSTITUTE
From 15th to 19th may 2006
From 4th to 8th december 2006
- FIGHT AGAINST INTERNATIONAL DRUG TRAFFICKING (in english language)
From 11th to 15th september 2006
- THE ECONOMIC AND FINANCIAL INVESTIGATIONS
From 6th to 10th november 2006



La sub-dirección de las relaciones internacionales

Fundada en 1958 con el título de Centro Nacional de Estudios Judiciales, la Escuela nacional de la magistratura (ENM) es, en Francia, el único establecimiento de formación existente para los magistrados del orden judicial, que sean jueces o fiscales. Se encarga de la formación inicial y continua.

Establecimiento público bajo la tutela del Ministerio de la Justicia, la Escuela de la Magistratura está administrada por un consejo de administración presidido por el Primer Presidente de la Corte de Casación.

Dispone de un cuerpo de magistrados encargados de formación permanente, y recurre a varias decenas de docentes ocasionales seleccionados entre personalidades y profesionales calificados por su competencia y su conocimientos.

A sus inicios llamada «sección internacional», luego «departamento internacional», la actividad internacional de la ENM está ahora dirigida por la subdirección de las relaciones internacionales (SDRI).

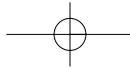
Eso no significa que la SDRI se encargue de todas las actividades internacionales de la ENM. La dirección de la formación inicial, en Burdeos, asegura también acciones de carácter internacional para los auditores de justicia (alumnos magistrados). Así, unos cincuenta entre ellos, cada año, en un cursillo exterior de inicio de escolaridad, se van cerca de dos meses y medio al extranjero, dentro de una organización internacional, cerca de una embajada o de un servicio de cooperación o dentro de institutos de formación judicial con los cuales la ENM firma convenios de colaboración. También, a favor de proyectos «Grotius» co-financiados por la Comisión Europea, la ENM permite, también a los auditores de justicia, de trabajar sobre temas definidos de común acuerdo con sus colegas de las escuelas judiciales europeas.

La dirección de la formación continua propone, por su parte, a los magistrados franceses, en el catálogo que cada uno recibe todos los años, a título de su derecho a formación, acciones que permiten salir al encuentro de

magistrados extranjeros. Esas acciones se presentan en forma de seminarios (seminario hispano-francés, neerlandés-francés, americano-francés ...) o de coloquios temáticos que también disfrutaban del apoyo europeo. Más y más, para el futuro, esas acciones se integrarán dentro de la Red Europea de Formación judicial (REFJ) por la cual la ENM fue uno de los principales promotores. Esta red tiene por objetivo de perpetuar los programas que permitan a los magistrados de la Unión Europea un mejor conocimiento de los sistemas judiciales de los países de la Unión. Es posible, por fin, para un magistrado francés, de proponer un tema de estudio o de investigación al extranjero por lo cual será posible de obtener el concurso de la ENM.

Pequeño equipo de siete personas, la SDRI se esfuerza por dar a estos programas una coherencia también geográfica como pedagógica. La ENM en efecto tiene que ser más que una institución que exporta técnicas judiciales y prácticas pedagógicas. Esta, al final, depositaria de una cultura judicial particular adonde los principios éticos y deontológicos están el corazón de la acción del fiscal o del juez.

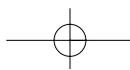
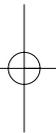
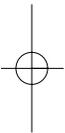
Este catálogo contiene solo las ofertas de formación en Francia. Eso no significa, por una parte que otras acciones de formación no pueden existir o que, por otra parte, la acción de la SDRI se limita a sesiones en Francia. En efecto, todos los años, además de las del catálogo, otras acciones se desarrollan por iniciativa de varios interlocutores. Como no se puede programar esas acciones de ante mano, se las disfunden por separado. Por otra parte, la ENM desarrollo considerablemente sus acciones de formación al extranjero. Hubo 134 en el año 2004. Esos programas constituyen, más y más, repuestas a llamadas de ofertas de la Comisión Europea a proyectos «PHARE» (países candidatos) TACIS (Rusia y CEI) o CARDS (Balkans). Esos programas tratan de definir complementariedades entre las formaciones en Francia y las formaciones al extranjero a fin de poner en práctica cooperaciones globales, sobre temas de interés común, con un sentido de respeto mutual y de verdaderos intercambios.



En resumen, son cerca de 3000 magistrados extranjeros que, cada año disfrutan en su país o en Francia de acciones de formación organizadas por la SDRI.

Así, la acción de la SDRI tiene sus límites en un concepto de cooperación claro también dentro como fuera del colegio judicial. Estructurado por los grandes principios de los derechos humanos, de independencia y de responsabilidad de la magistratura, el mensaje de la escuela se puede declinar en varias formas : una ayuda técnica

a los institutos de formación extranjeros que se construyen o que desean profesionalizarse ; la organización et la acogida de magistrados extranjeros en seminarios temáticos en Francia ; la organización de misiones de asesoramiento o de enseñanza temáticos al extranjero ; la peritación o la auditoría de la formación en proyectos bilaterales ; los emparejamientos o las repuestas a licitaciones con financiación multilaterales de la Unión Europea o de los organismos de Cooperación internacionales.





**Programa de
las acciones de
formacion**

LAS FORMACIONES GENERALISTAS

- **EL CICLO DE FORMACION INICIAL**
Del 2 mayo 2006 al 14 diciembre de 2007
- **CONOCIMIENTO DE LA JUSTICIA FRANCESCA**
Del 16 de enero al 17 de marzo de 2006
- **PRESENTACION DE LAS INSTITUCIONES JUDICIALES FRANCESAS**
Del 29 de mayo al 23 de junio de 2006
Del 2 al 27 de octubre de 2006
- **PRESENTACION DE LA JUSTICIA FRANCESCA (en idioma ingles)**
Del 24 al 28 de abril de 2006

LAS FORMACIONES ESPECIALIZADAS

- **FORMACION DE FORMADORES**
Del 20 al 30 de marzo de 2006
Del 18 al 28 de septiembre de 2006
- **INGENERIA PEDAGOGICA Y ADMINISTRACION DE UN INSTITUTO DE FORMACION JUDICIAL**
Del 15 al 19 de mayo de 2006
Del 4 al 8 de diciembre de 2006
- **LA LUCHA CONTRA EL TRAFIC INTERNACIONAL DE DROGUAS (en idioma ingles)**
Del 11 al 15 de septiembre de 2006
- **LA INVESTIGACION ECONOMICA Y FINANCIERA**
Del 6 al 10 de noviembre de 2006



Conditions d'admission

L'admission des magistrats étrangers est subordonnée - hormis les deux sessions en langues étrangères - à une bonne connaissance de la langue française. Afin de la favoriser, certaines formations peuvent être précédées d'un pré-stage linguistique de durée variable en fonction des aptitudes des intéressés. Ce pré-stage est organisé soit par le ministère des Affaires étrangères, soit par l'Etat dont le stagiaire est ressortissant.

Les dossiers des magistrats ou futurs magistrats ressortissants d'Etats étrangers désirant participer aux formations organisées par l'Ecole nationale de la magistrature doivent obligatoirement être transmis par leurs gouvernements, par la voie diplomatique, au ministre des Affaires étrangères, qui en saisit le Garde des Sceaux qui les transmet à son tour au directeur de l'Ecole.

En aucun cas les candidatures présentées directement et sans le concours des autorités de l'Etat dont dépendent les intéressés ne sont admises.

Ces formalités sont prévues par les textes réglementant le fonctionnement de l'ENM. Il n'est donc pas possible d'y déroger.

Il est également obligatoire pour les stagiaires effectuant tout ou partie de leur stage en juridiction de prêter, devant la cour d'appel, le serment prévu par la loi du 11 juillet 1975 selon lequel ils sont tenus de conserver le secret des travaux et actes judiciaires.

FORMATION INITIALE

Pièces à fournir

Les dossiers des futurs magistrats désirant participer au cycle de formation initiale doivent comprendre les pièces suivantes :

- un extrait d'acte de naissance ou toute pièce en tenant lieu ;
- un curriculum vitæ indiquant notamment les diplômes dont le candidat est titulaire ;
- la copie conforme des diplômes ;
- un bulletin n° 1 du casier judiciaire ou toute pièce en tenant lieu ;
- un certificat médical datant de moins de 3 mois, attestant que le candidat est indemne de toute affection contagieuse ;
- 4 photographies d'identité.

Les candidats ne sont définitivement admis, par arrêté du Garde des Sceaux, qu'après avoir satisfait à un examen de sélection professionnel, organisé avec le relais des ambassades de France.

Les dossiers des candidats au cycle de formation initiale doivent parvenir au département ministériel compétent avant le 31 janvier de chaque année afin de permettre l'organisation des épreuves de sélection.

AUTRES FORMATIONS

Pièces à fournir

Les dossiers des magistrats désirant participer à l'une quelconque des autres actions de formation ou un stage individuel doivent comporter :

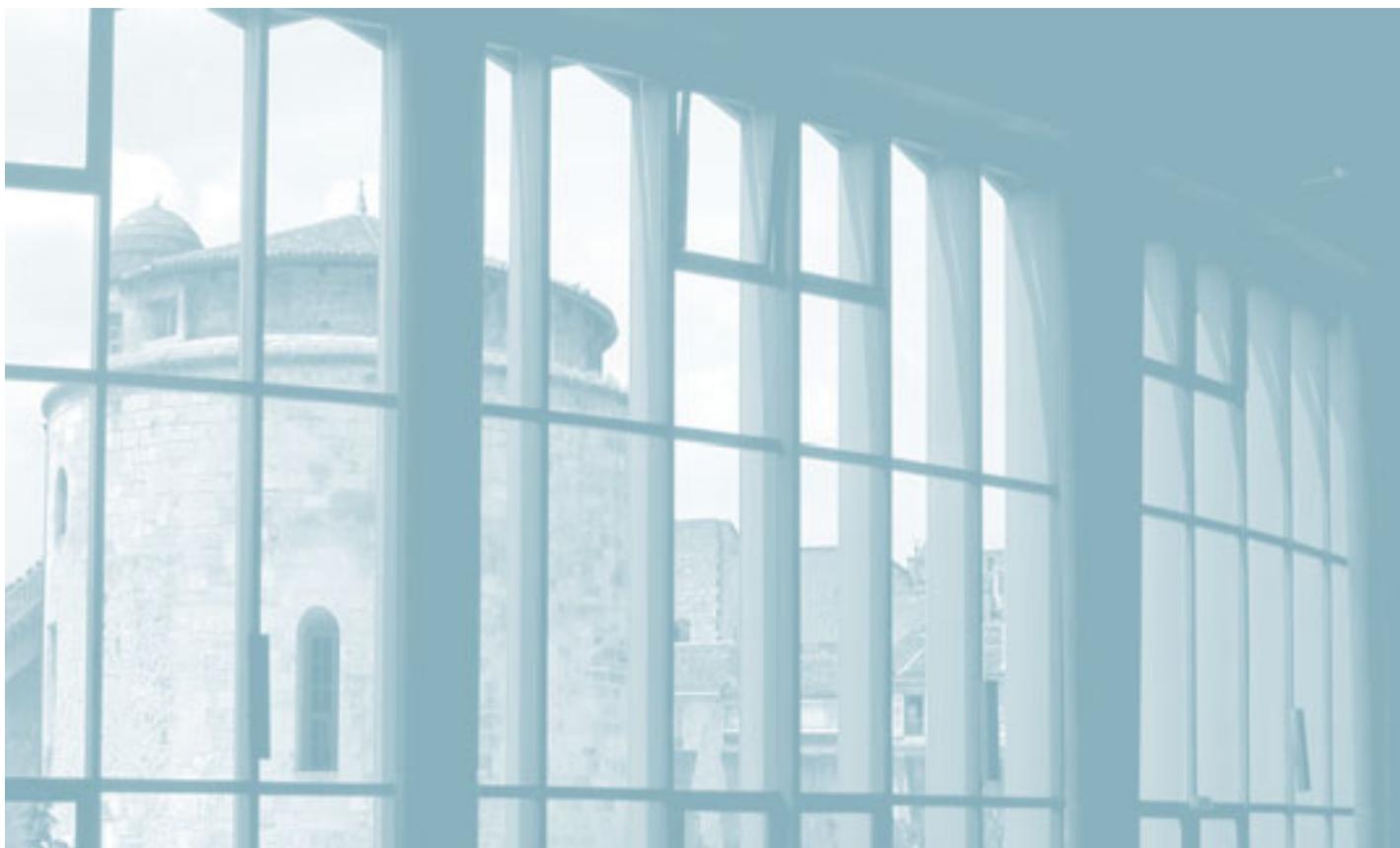
- un curriculum vitæ indiquant notamment les diplômes dont le candidat est titulaire;
- la copie conforme des diplômes ;
- une lettre de motivation en français (sauf pour les sessions en langue anglaise et espagnole) ;
- 4 photographies d'identité.

LES FRAIS PEDAGOGIQUES

Pour chacune des formations en France, l'École nationale de la magistrature perçoit des frais pédagogiques dont le montant est précisé dans le descriptif des actions de formation.

En général, ces frais pédagogiques ne sont pas imputés directement aux stagiaires mais sont versés à l'École nationale de la magistrature soit par les autorités dont ils dépendent sous réserve de la conclusion préalable d'une convention, soit par le ministère des Affaires étrangères lorsque les magistrats bénéficient d'une bourse du gouvernement français dans le cadre de la coopération institutionnelle.

Dans les autres cas, tous les aspects matériels de leur séjour en France sont gérés par un organisme conventionné par le ministère des Affaires étrangères, le plus souvent EGIDE, (28, rue de la grange aux belles - 75010 Paris - www.egide.asso.fr).





**Textes généraux
relatifs à l'école
et à l'admission
de stagiaires
étrangers**

Loi 75-631 du 11/07/75 relative aux stages des magistrats et futurs magistrats étrangers

L'Assemblée Nationale et le Sénat ont adopté,

Le président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique

Les magistrats et futurs magistrats d'États étrangers régulièrement admis à faire un stage auprès d'une juridiction de l'ordre judiciaire peuvent être autorisés à assister aux actes et aux délibérés de la juridiction. Ils sont astreints au secret.

Préalablement à toute activité, ils prêtent serment devant la cour d'appel en ces termes :

“Je jure de conserver le secret des travaux et actes du parquet, des juridictions d'instruction et de jugement dont j'aurai eu connaissance au cours de mon stage”.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 11 juillet 1975

Par le Président de la République,
Valéry GISCARD D'ESTAING
Le premier Ministre, **Jacques CHIRAC**
Le Ministre des Affaires Étrangères,
Jean SAUVAGNARGUES
Le Ministre de la Coopération,
Pierre ABELIN

Décret 76-310 du 02/04/76 relatif à la formation et au perfectionnement par l'École nationale de la magistrature des magistrats et futurs magistrats étrangers

Le Premier Ministre,
Sur le rapport du ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre des affaires étrangères et du ministre de la coopération,

Vu l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature, modifiée par la loi organique n°70-642 du 17 juillet 1970, et notamment son article 14;
Vu la loi n°75-631 du 11 juillet 1975 relative aux stages des magistrats et futurs magistrats étrangers;
Vu le décret n° 72-355 du 4 mai 1972 relatif à l'école nationale de la magistrature;
Vu l'avant-dernier alinéa de l'article 21 du décret n° 63-766 du 30 juillet 1963;
Vu l'avis du conseil d'administration de l'école nationale de la magistrature en date du 11 décembre 1973;
Le Conseil d'État (section de l'intérieur) entendu,
Décrète :

Article 1

Les dossiers des magistrats ressortissants d'État étrangers désirant participer aux travaux de formation permanente organisée par l'École nationale de la magistrature ou suivre des stages de perfectionnement individuel sont transmis par les gouvernements dont les intéressés relèvent soit au ministre de la coopération, s'il s'agit de ressortissants des États pour lesquels ce ministre a reçu compétence, soit au ministre des affaires étrangères, s'il s'agit de ressortissants d'autres États.

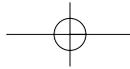
Le ministre compétent en saisit le garde des sceaux, ministre de la justice. Celui-ci prononce l'admission, après avis du directeur de l'école nationale de la magistrature. La durée et les modalités de chaque stage sont fixées par le directeur de l'école.

Article 2

Les futurs magistrats ressortissants d'États étrangers désignés par ces états en vue de recevoir une formation professionnelle à l'école nationale de la magistrature sont admis dans cet établissement par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, après examen des dossiers prévus à l'article suivant.

Article 3

Les dossiers des candidats mentionnés à l'article 2 sont transmis par les gouvernements dont les intéressés sont ressortissant soit au ministre de la coopération, soit au ministre des affaires étrangères, selon le cas.



Le ministre compétent les adresse au Garde des sceaux, ministre de la justice, qui les transmet au directeur de l'école nationale de la magistrature.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- 1) un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu;
- 2) un curriculum vitæ indiquant notamment les diplômes dont le candidat est titulaire, et la copie conforme de ces diplômes;
- 3) un bulletin n°1 du casier judiciaire ou toute pièce en tenant lieu;
- 4) un certificat médical datant de moins de trois mois attestant que le candidat est indemne de toute affection contagieuse.

Article 4

Les candidats admis en application des articles 2 et 3 suivent une scolarité comportant une période d'études et un stage. L'aménagement de cette scolarité fait l'objet d'une décision du directeur de l'école sur avis conforme du conseil d'administration.

Article 5

Les magistrats et élèves participent dans les conditions prévues par la loi aux travaux des juridictions et parquets auprès desquels ils sont affectés à l'occasion de leur stage.

Article 6

Les élèves mentionnés à l'article 2 font l'objet d'appréciation pour les périodes d'études et de stages.

Article 7

Les élèves peuvent porter le même costume que les auditeurs de justice.

Article 8

A la demande d'un État, les élèves ressortissants de cet État peuvent faire l'objet d'un classement entre eux, dans les conditions déterminées par le directeur de l'école.

Article 9

Il est délivré aux élèves mentionnés à l'article 2 un diplôme attestant qu'ils ont suivi la formation dispensée par l'école nationale de la magistrature aux élèves présentés par les États étrangers. Ce diplôme peut faire état des résultats constatés au cours des études et des stages.

Article 10

Le ministre d'Etat, Garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des affaires étrangères et le ministre de la coopération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

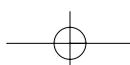
Fait à Paris, le 2 avril 1976.

Par le Premier Ministre
Jacques Chirac

le ministre d'État,
garde des sceaux, ministre de la justice
Jean Lecanuet

Le ministre des affaires étrangères
Jean Sauvagnargues

Le ministre de la coopération
Jean de Lipkowski



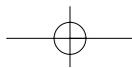
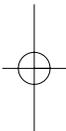
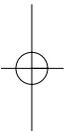
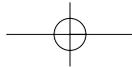


Statistiques
relatives aux
cycles de formation
initiale et aux
autres formations
de la SDRI

Magistrats étrangers ayant effectué une formation en France de 1960 à 2004 (au 31 décembre) dans le cadre de la SDRI

PAYS	Formation initiale	Autres formations	EMIRATS ARABES UNIS	10
AFGHANISTAN	9	20	EQUATEUR	- 1
ALBANIE	2	8	ESPAGNE	- 21
ALGERIE	5	79	ESTONIE	- 5
ALLEMAGNE	-	421	ETATS-UNIS	- 5
ANDORRE	-	18	FED. DE RUSSIE	- 45
ANGOLA	-	14	FINLANDE	- 4
ARABIE SAOUDITE	-	5	GABON	14 118
ARGENTINE	-	25	GEORGIE	- 6
ARMENIE	-	2	Grande-Bretagne	2
AUSTRALIE	-	5	GRECE	- 38
AUTRICHE	-	2	GUATEMALA	- 2
AZERBAIDJAN	-	3	GUINEE	24 47
BARHEIN	-	11	GUINEE BISSAU	1 4
BELGIQUE	-	13	GUINEE EQUAT.	1 7
BENIN	56	153	HAITI	12 80
BIELORUSSIE	-	1	HONGRIE	- 84
BOLIVIE	-	2	INDE	- 2
BOSNIE	-	52	INDONESIE	- 11
BRESIL	-	110	IRAN	- 1
BULGARIE	-	50	IRAQ	1 7
BURKINA FASO	109	34	IRLANDE	- 1
BURUNDI	8	21	ISLANDE	- 1
CAMBODGE	4	29	ISRAEL	- 6
CAMEROUN	8	48	ITALIE	- 8
CANADA	-	18	JAPON	- 86
CAP VERT	-	2	JORDANIE	- 19
CENTRAFRIQUE	39	28	KAZAKHSTAN	- 1
CHILI	-	32	KOWEIT	- 7
CHINE	-	23	LAOS	4 13
COLOMBIE	2	17	LETTONIE	- 18
COMORES	15	3	LIBAN	- 42
CONGO	116	30	LIBYE	- 1
COREE	-	59	LITUANIE	- 18
COSTA RICA	-	7	LUXEMBOURG	- 68
COTE D'IVOIRE	164	49	MACEDOINE	- 1
CROATIE	-	5	MADAGASCAR	4 105
CUBA	-	5	MALI	79 60
DJIBOUTI	10	22	MAROC	6 203
EGYPTE	2	140	MAURICE	2 14
			MAURITANIE	4 8

MEXIQUE	-	13	SOUDAN	-	1
MOLDAVIE	-	10	SRI LANKA	-	1
MONACO	11	5	SUEDE	-	2
MOZAMBIQUE	-	3	SUISSE	-	1
NIGER	149	36	SYRIE	-	9
NORVEGE	-	9	TADJIKISTAN	-	1
PALESTINE	2	3	TAIWAN	-	1
PANAMA	-	2	TCHAD	41	45
PARAGUAY	-	8	THAILANDE	-	37
PAYS-BAS	-	3	TOGO	65	69
PEROU	2	5	TUNISIE	52	41
POLOGNE	2	40	TURQUIE	-	83
PORTUGAL	-	1	UKRAINE	-	9
QATAR	-	8	URUGUAY	-	11
REP. DEM. CONGO	-	7	VENEZUELA	2	13
REP. DOMINICAINE	-	20	VIETNAM	6	15
REP. TCHEQUE	-	35	YEMEN	4	3
ROUMANIE	13	62	YOUgosLAVIE	-	7
RWANDA	15	31	ZAIRE	1	3
SAO TOME ET PRINCIPE	1	-	ZAMBIE	-	1
SENEGAL	55	199			
SERBIE	-	2	TOTAL DE LA FORMATION INITIALE		1134
SEYCHELLES	-	1			
SLOVAQUIE	-	20	TOTAL DES AUTRES FORMATIONS		3644
SLOVENIE	-	12			
SOMALIE	2	-	TOTAL GENERAL		4778





Editorial

L'Europe judiciaire est en construction. A cet égard, le Traité d'Amsterdam du 2 octobre 1997, le Conseil européen de Tampere des 15 et 16 octobre 1999 et le programme de La Haye adopté les 4 et 5 novembre 2004 ont fixé un cap ambitieux pour l'Union européenne en matière de justice : réaliser un véritable espace de liberté, de sécurité et de justice, promouvoir la connaissance des systèmes juridiques et donc la compréhension, la confiance et la coopération entre les magistrats des Etats membres.

Dans cette même perspective, les énergies nationales se sont mobilisées. C'est ainsi que le Réseau Européen de Formation Judiciaire (REFJ), association de droit belge, a été créé le 13 octobre 2000. Celui-ci rassemble l'ensemble des institutions chargées, au sein de l'Union européenne, de la formation des juges et des procureurs et a précisément vocation à participer à la réalisation des objectifs que cette dernière s'est fixée.

Outre le développement d'un site internet (www.ejtn.net), l'organisation d'actions de formation dans le cadre de programmes co-financés par la Commission européenne et la réalisation de Programmes d'Echange entre Autorités Judiciaires (PEAJ), le REFJ propose depuis 2003 à l'ensemble des magistrats des pays de l'Union européenne des actions de formation conçues initialement pour leur propre magistrature. L'ensemble de ces actions figure sur le catalogue du réseau, consultable sur le site.

L'Ecole nationale de la magistrature, qui s'est depuis longtemps inscrite dans une dimension européenne, a activement participé à la création du REFJ et œuvre intensément à son développement, en est bien entendu membre.

Cette inscription forte de l'Ecole dans une dynamique

européenne s'est également récemment traduite par la création au sein de la sous-direction des relations internationales d'un département, dénommé «Centre Europe», ayant non seulement vocation à coordonner et superviser l'ensemble des formations à caractère européen dispensées par elle, mais aussi à participer aux actions du Réseau, qu'il s'agisse du développement de son site internet et du PEAJ, ou encore d'assurer «l'interface» sur les actions du catalogue REFJ ouvertes aux magistrats européens.

Portée par l'exigence d'une meilleure lisibilité et accessibilité de ses propres actions ainsi ouvertes au réseau en faveur de ses collègues européens, l'Ecole nationale de la magistrature a repensé le catalogue de sa sous-direction des relations internationales.

Toutes les formations dispensées par elle et offertes à nos homologues européens y sont dorénavant présentées.

Puissent-elles dans des domaines aussi divers que l'analyse criminelle, le crime organisé, la coopération internationale, la cybercriminalité, le droit communautaire ou la connaissance des systèmes judiciaires et des langues étrangères, permettre l'inscription de tous les magistrats dans une culture judiciaire européenne commune.

Puissent-elles ainsi favoriser la création d'un véritable espace judiciaire européen, conforme aux très nobles aspirations de l'Union européenne.

Le 19 juillet 2005
Gilbert AZIBERT
Directeur



Présentation des actions ENM ouvertes aux magistrats européens

Vous trouverez ci-après les actions de formation que le Centre Europe de l'École nationale de la magistrature a le plaisir d'ouvrir aux collègues magistrats européens.

Ces actions sont déclinées de la façon suivante :

1 - Les actions de formation à thématiques européennes ouvertes aux magistrats européens

2 - Les actions de formation répondant à une problématique française et ouvertes aux magistrats européens

Il est en effet apparu opportun de distinguer les actions de dimension proprement européenne, en ce qu'elles traitent de problématiques communes à tous les magistrats européens, des autres actions ouvertes aux magistrats français, dont la problématique répond à des questionnements nationaux, mais apparaît également, par certains aspects, de nature à intéresser les autres magistrats d'Europe.

C'est ainsi par exemple que les sessions intitulées «*Le mandat d'arrêt européen : bilan et perspectives*», «*Europe et*

Justice», sont très clairement européennes, et figurent en conséquence au chapitre premier de la présente partie du catalogue.

Y figure également la session titrée «*Connaissance de l'anglais juridique de la common law*» en ce qu'elle est, dans l'esprit même des objectifs de l'Union européenne, de nature à favoriser une compréhension et une culture judiciaire commune. L'appréhension d'une langue et d'un langage juridique communs constituent en outre un atout pour une coopération internationale efficace entre magistrats de différents pays d'Europe.

S'agissant des autres actions, telles que «*Etre magistrat aujourd'hui*», «*Inceste et Justice*», «*L'Islam et le monde arabe contemporain*», ou encore «*Les sectes*», leur résonance, non exclusivement de dimension française, est de nature à enrichir la réflexion du magistrat européen. Celui-ci exerce en effet ses fonctions dans une société de plus en plus ouverte aux mutations et aux influences de toutes natures, qu'elles soient institutionnelles, technologiques, sociologiques, culturelles ou religieuses.



Présentation des actions ENM ouvertes aux magistrats européens

1 - LES ACTIONS DE FORMATION A THEMATIQUES EUROPEENNES

Thème : L'analyse criminelle à l'épreuve du procès pénal : un outil adapté contre le crime organisé en Europe

Dates : 2 modules de 4 jours

- 1^{er} semestre : date à déterminer

- 2^{ème} semestre : du 4 au 8 septembre

Lieu : ENM Paris

Présentation : la complexité grandissante des organisations criminelles et l'accroissement du volume des données des dossiers appellent une adaptation des moyens quant à la mise en œuvre des investigations et l'élaboration des preuves.

L'analyse financière apparaît particulièrement adaptée à cette fin. Celle-ci consiste en la recherche et la mise en évidence méthodique de relations, d'une part entre des données de criminalité elles-mêmes et, d'autre part entre des données de criminalité et d'autres données significatives possibles, à des fins de pratiques judiciaires et policières. Son efficacité la dispose à constituer un atout majeur dans la coordination et l'appui opérationnel fourni aux services enquêteurs, en particulier dans la lutte contre les formes de criminalité les plus graves et de dimension internationale.

Cette session a pour ambition d'appréhender l'impact du recours croissant à l'analyse criminelle. A cette fin, ses mécanismes seront tout d'abord étudiés au travers d'une présentation théorique et pratique des logiciels mais également par le biais de cas pratiques portant tout à la fois sur des infractions générales, de crime organisé ou financières.

Il s'agira notamment de mesurer en quoi ce nouvel outil d'investigations est de nature à déterminer de nouveaux positionnements entre les différents acteurs de l'enquête (magistrats, enquêteurs).

Cette session aura également pour objet de s'interroger sur la «traçabilité» de l'élaboration de la preuve, le renforcement de l'administration de celle-ci par l'outil «analyse criminelle» et la validité de cette preuve tout au long du

processus pénal, ainsi que dans le cadre d'échanges d'informations pouvant intervenir au titre de l'entraide judiciaire pénale internationale.

Une approche comparative de la validité de la preuve apportée par l'analyse criminelle, au regard des différents systèmes judiciaires existant en Europe, sera également opérée à travers l'intervention de magistrats et enquêteurs européens.

Observations : cette session sera organisée en collaboration avec la Gendarmerie Nationale, initiatrice des programmes européens Agis sur l'Analyse Financière Criminelle. Il sera demandé une participation active ainsi qu'une lettre de motivation. La présence obligatoire est indispensable à la totalité de la formation.

Public : 35 participants (15 magistrats français JIRS et pôle financier, 5 gendarmes, 5 policiers, 5 douaniers et 5 REFJ)

Thème : La circulation des décisions civiles en Europe

Dates : du 26 au 28 septembre

Lieu : ENM Paris

Présentation : L'espace de liberté, de sécurité et de justice (l'ELSJ) constitue l'un des objectifs prioritaires de la construction européenne. L'Union européenne doit veiller à ce que, dans un véritable espace européen de justice, l'incompatibilité ou la complexité des systèmes juridiques et judiciaires des Etats membres ne dissuadent ni n'empêchent les citoyens et les entreprises d'exercer leurs droits. C'est dans cet esprit, que l'Union s'est attachée à élaborer toute une série d'instruments destinés à faciliter l'accès à la justice et à simplifier l'exercice et l'application du droit.

La session étudiera d'un point de vue pratique les principaux et plus récents de ces instruments ainsi que les projets en cours : la directive sur l'aide juridictionnelle dans les affaires transfrontières, le règlement (CE n° 44/2001) du 22 décembre 2000 concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile (dit Bruxelles I), le règlement (CE n° 1203/2001) du 28 mai 2001 relatif à la coopération entre les juridictions

des Etats membres dans le domaine de l'obtention des preuves en matière civile ou commerciale, le règlement (CE n° 2201/2003) "le nouveau règlement Bruxelles II", le règlement (CE n° 805/2004) du 21 avril 2004 portant création d'un titre exécutoire pour les créances incontestées, le règlement (CE n° 1348/2000) du 29 mai 2000 relatif à la signification et à la notification dans les Etats membres des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile et commerciale etc...

Public : 35 participants (30 magistrats français et 5 REFJ)

Thème : Le mandat d'arrêt européen : bilan et perspectives

Dates : à déterminer

Lieu : ENM Paris

Présentation : cette session de 3 jours a pour objectif de dresser un panorama tant sur le plan normatif (état des transpositions de la décision – cadre dans les différents pays de l'Union, spécificités des législations internes en la matière...) que sur le plan opérationnel (réussites, difficultés non encore résolues, motif de refus...) du mandat d'arrêt en Europe, plus d'un an après le début de son entrée en vigueur.

L'examen de cas pratiques réels sélectionnés au regard de leur intérêt pédagogique (problème de qualification d'infractions, de diffusion, de renseignement, d'exécution du mandat d'arrêt européen, d'application de la loi dans le temps, dans l'espace...) permettra de nourrir une réflexion commune et de dégager des solutions pratiques. Les échanges entre les magistrats venant de toute l'Union européenne seront de nature à mettre en perspective les évolutions possibles de ce nouvel outil mis à disposition des praticiens du droit pour renforcer la coopération judiciaire en matière pénale.

Observations : cette session sera réalisée sous réserve de l'obtention d'un financement européen

Public : 150 participants (70 magistrats français et 80 REFJ)

Thème : Le nouveau droit communautaire du divorce et de la responsabilité parentale (le règlement Bruxelles 2bis)

Dates : à déterminer

Lieu : ENM Paris

Présentation : le 1^{er} mars 2005 est entré en vigueur un nouveau règlement communautaire (n° 2201/2003 du 27 novembre 2003 dit règlement Bruxelles II bis) réglant les questions de compétence, de reconnaissance et d'exécution des décisions en matière de dissolution du lien matrimonial et de responsabilité parentale. L'ensemble des dispositions contenues dans ce règlement doit révolutionner

la pratique du divorce et de la séparation familiale dans l'espace communautaire. Elles impliquent également une coopération accrue entre les Etats membres mais aussi des contacts directs entre juridictions et praticiens par delà les frontières.

Cette formation de 2 jours qui réunira magistrats français et magistrats européens et fera intervenir des praticiens de différents pays de l'Union, permettra de mieux comprendre l'économie générale de ces nouvelles dispositions, ses implications pratiques et ses premières applications dans les juridictions.

Observations: cette session sera réalisée sous réserve du financement européen dans le cadre du programme de coopération judiciaire civile

Public : 70 participants (40 magistrats français et 30 REFJ)

Thème : La convention européenne des droits de l'homme : mode d'emploi

Dates : du 30 janvier au 3 février

Lieu : ENM Paris

Présentation : cette session a pour objectif de familiariser les magistrats avec la convention européenne des droits de l'homme et de leur fournir des outils leur permettant de l'interpréter et le cas échéant, d'en faire application.

Elle s'articulera autour de l'étude des points suivants :

- Effets des engagements internationaux de la France en matière de droits de l'homme sur le droit et la pratique internes (Pacte international relatif aux droits civils et politiques, Convention européenne des droits de l'homme, Convention sur les droits de l'enfant, Charte des droits fondamentaux...);
- Présentation de la Cour européenne des droits de l'homme et de ses règles de procédure ;
- Règles, méthodes et principes d'interprétation de la Convention européenne des droits de l'homme ;
- Le juge judiciaire et la Convention européenne des droits de l'homme : étude de la jurisprudence de la Cour de Strasbourg et de son application en droit interne ;
- Etude de cas pratiques mettant en œuvre les articles de la convention les plus couramment invoqués devant les juridictions internes.

Cette session pourra utilement être complétée dans un second temps, par le stage organisé à la CEDH

Public : 110 participants (80 magistrats français 10 ENG et 20 REFJ)

Thème : Coopération internationale en matière pénale I: Principes et pratique

Dates : du 6 au 10 mars

Lieu : ENM Paris

Présentation : cette session a pour objectif de dresser un panorama de l'ensemble des domaines concernés par

l'entraide judiciaire internationale en matière pénale : commissions rogatoires internationales, extraditions, mandats d'arrêt européens, remises temporaires, prêts de détenus, dénonciations officielles, actes judiciaires, transfèrement de détenus, dispositifs d'exécution des peines... Les circuits de transmission, les différents dispositifs d'assistance à la coopération dont peuvent bénéficier les magistrats ainsi que le rôle des juridictions (françaises et européennes) seront particulièrement étudiés.

Public : 40 participants (35 magistrats, notamment les points de contact du Réseau judiciaire européen et 5 REFJ)

Thème : Cybercriminalité en Europe et atteintes à la dignité humaine

Dates : du 3 au 7 juillet
Lieu : ENM Paris

Présentation : l'internet est devenu un lieu d'expression, de communication et de création mais aussi de travail, de commerce et de pouvoir. En même temps, le réseau est utilisé à des fins illicites d'autant plus facilement et rapidement que les technologies évoluent sans cesse et permettent une très large diffusion. On a ainsi vu se développer des infractions liées à la pornographie impliquant des mineurs, des réseaux de prostitution et des manifestations de racisme. La régulation s'avère complexe entre liberté d'expression et respect de la vie ou de la dignité humaine.

La session fera donc le point sur ces différentes thématiques et s'attachera particulièrement au développement de la coopération judiciaire européenne dans la poursuite et le traitement de ces infractions et plus particulièrement celles portant atteintes à la dignité humaine.

Observations : cette session sera organisée sous réserve du financement européen : programme Agis

Public : 60 participants (11 magistrats français et 49 REFJ)

Thème : Connaissance de l'anglais juridique et de la common law

Dates : du 3 au 7 juillet
Lieu : ENM Paris

Présentation : cette session a pour objectif d'améliorer la maîtrise de l'anglais juridique et aussi la connaissance du fonctionnement des systèmes judiciaires de common law. Elle se déroulera exclusivement en anglais et fera alterner les séances réunissant l'ensemble des participants avec des travaux en petits groupes d'approfondissement. Elle s'adresse à des magistrats ayant un niveau satisfaisant en anglais et souhaitant progresser. Un test de niveau sera préalablement effectué. Une lettre de motivation sera également demandée.

Le suivi d'une telle formation peut être une préparation utile au suivi d'une formation à l'étranger ou de missions à l'international.

Public : 45 participants (40 magistrats français et 5 REFJ)

Thème : Contrefaçon et crime organisé

Dates : à déterminer
Lieu : Paris

Présentation : cette session de 4 jours aura lieu en octobre. Le phénomène de la contrefaçon, qui jusqu'à une époque récente, avait investi le champ des produits de luxe et de l'audiovisuel connaît aujourd'hui des développements nouveaux liés :

- à la diversification des produits contrefaits, touchant les produits pharmaceutiques, industriels et alimentaires, qui pose de graves problèmes en termes de sécurité individuelle et collective pour les consommateurs.
- à une intervention de nouveaux acteurs.

Ce nouveau marché, particulièrement lucratif et en plein développement a attiré les organisations criminelles qui y ont vu un moyen d'élargir leurs domaines d'activités, d'accroître leurs profits, sans risque pénal majeur, et de réinvestir leurs profits, après blanchiment, dans l'économie légale.

Dans ce contexte, les réponses traditionnelles des Etats et des entreprises directement atteintes par les activités de contrefaçon sont apparues insuffisantes. A côté des réponses classiques relevant du droit de la propriété intellectuelle et du droit douanier, il est devenu nécessaire de développer des réponses pénales spécifiques pour démanteler les réseaux de contrefacteurs et confisquer les produits du crime.

Cette session a pour objectif, après analyse du phénomène, de présenter les législations et dispositifs répressifs mis en place par les Etats membres, de connaître les stratégies développées par les autorités publiques et le secteur privé pour prévenir ce type d'infractions et renforcer leur coopération, d'identifier les mesures concrètes mises en place pour geler, saisir et confisquer les produits du crime dans le cadre de dispositifs anti-blanchiment innovants.

Observations : cette session sera organisée sous réserve de l'obtention d'un financement européen

Public : 60 participants (25 magistrats français, 25 REFJ et 10 participants du secteur privé)

Thème : La preuve pénale en Europe

Dates : 23 et 24 octobre
Lieu : ENM Paris

Présentation : au moment où la procédure pénale vient d'être profondément remaniée par la loi du 9 mars 2004, notamment dans sa phase policière, il peut être utile de se pencher sur les évolutions européennes en la matière. A l'heure d'un espace judiciaire européen, l'harmonisation des procédures devient une nécessité dans les pays de l'Union. Ce colloque qui s'appuie sur les travaux menés sous la direction du GIP abordera notamment le thème de

l'adaptation du système probatoire aux nouvelles technologies (internet, biotechnologie, vidéo surveillance) dans les systèmes continentaux mais aussi dans les procédures accusatoires.

Observations : cette session sera co-organisée avec le Groupement d'intérêt public -Recherche Justice (GIP)

Public : 180 participants (100 magistrats français et 80 REFJ)

Thème : Coopération internationale en matière pénale II : Dispositifs particuliers

Dates : 6 au 10 novembre
Lieu : ENM Paris

Présentation : cette session, complémentaire de l'action «Coopération internationale en matière pénale I : principes et pratiques», s'adresse en priorité aux magistrats ayant suivi une formation en cette matière ou qui sont directement intéressés par les thèmes suivants : la coopération policière, la coopération avec les institutions européennes (notamment EUROJUST, EUROPOL, OLAF), avec les juridictions internationales, ainsi que la coopération dans des domaines spécifiques comme le terrorisme, la criminalité organisée, la délinquance économique et financière, la cybercriminalité seront plus particulièrement étudiées.

Public : 40 participants (35 magistrats français et 5 REFJ)

2 - LES ACTIONS DE FORMATION REpondant A UNE PROBLEMATIQUE FRANCAISE ET OUVERTES AUX MAGISTRATS EUROPEENS

Thème : Le fichier des empreintes génétiques

Dates : 2 jours à déterminer
Lieu : ENM Bordeaux

Présentation : à la suite de recommandations européennes, dont celle du Comité des ministres du Conseil de l'Europe du 10 février 1992, un cadre juridique national a été donné aux analyses ADN à partir de 1994.

La résolution du Conseil de l'Union Européenne du 9 juin 1997 a incité les Etats à se doter de bases nationales de données, et la France par la loi du 17 juin 1998 a instauré le fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG).

Aujourd'hui, ce fichier demeure assez peu connu et critiqué dans son fonctionnement : comment est-il alimenté ? Est-il efficace ? En dessous de quel seuil procédural une inscription est-elle attentatoire aux libertés ? Quel est l'avenir de ce fichier face à l'évolution scientifique ? Nos voisins européens font-ils mieux ? Les divers fichiers européens sont-ils compatibles ?

Le présent colloque, en réunissant des enquêteurs, des magistrats et des experts scientifiques, parmi les intervenants et les participants, tentera de répondre notamment à ces questions à la lumière de l'expérience d'autres pays européens.

Public : 150 participants (75 magistrats français 45 enquêteurs et 30 REFJ)

Thème : La lutte contre la criminalité organisée transnationale

Dates : 3 modules (présence régulière obligatoire)

1^{er} module - ENM Paris - du 6 au 8 mars

2^{ème} module - ENM Paris (Caserne Napoléon) - du 17 au 19 mai

3^{ème} module - ENM Paris - du 6 au 8 novembre

Lieu : ENM Paris

Présentation : depuis le début des années 1990, les législations répressives ont connu des évolutions sensibles, notamment en France avec la loi Perben II, entraînant la création de nouvelles incriminations et de nouvelles règles procédurales destinées à gagner en efficacité dans la lutte contre ces nouvelles formes de délinquance.

Le troisième pilier «Justice Affaires intérieures» de l'Union européenne a également permis à la coopération et à l'entraide répressive de se développer utilement répondant ainsi aux attentes des magistrats et des policiers des Etats membres.

Il apparaît nécessaire, dans ce contexte mouvant, de mener une triple réflexion :

*D'abord sur le phénomène de la criminalité organisée lui-même : quelle réalité recouvre-t-il ? Quelles sont les incriminations retenues en France et dans les autres Etats de l'Union Européenne ? Quels outils de centralisation et d'analyse des informations sur les activités des organisations criminelles existent en France et en Europe ? Comment s'élaborent les politiques pénales dans ce domaine ?

* Ensuite sur les formes d'activités contrôlées par les organisations criminelles et dont elles tirent d'importants revenus : Trafics de stupéfiants, filière d'émigration illégale et traite des êtres humains, fraudes au budget communautaire...

*Enfin, sur la méthodologie de l'enquête et de l'entraide judiciaire : Rôles respectifs du parquet et de l'instruction dans l'animation des enquêtes, mise en œuvre des nouveaux instruments juridiques (écoutes, équipes d'enquête communes, infiltration, etc...) intégration le plus en amont possible des enquêtes économiques et financières dans les enquêtes criminelles, coopération judiciaire et policière, instruments d'analyse opérationnelle...

Cette session sera ouverte aux commissaires de police, aux officiers de gendarmerie et aux magistrats du réseau judiciaire européen. Elle s'appuiera sur l'expérience acquise par nos homologues européens afin de développer, à travers les échanges, cette culture commune indispensable à la lutte contre un phénomène qui dépasse les frontières nationales.

Observations : cette session sera co-organisée avec l'Ecole nationale supérieure de la police

Public spécialisé : 80 participants (magistrats français, commissaires de police français, officiers de gendarmerie français et 20 REFJ)

Thème : Etre magistrat aujourd'hui

Date : 10 mars
Lieu : ENM Paris

Présentation : ce colloque fait suite à l'atelier de 2005 sur «l'indépendance des magistrats : quels enjeux pour le parquet et pour le siège?» qui a abordé la question sous un angle comparatif et européen. Il reprendra l'analyse des trois niveaux d'analyse dégagé par l'atelier : indépendance statutaire (au sein de l'appareil judiciaire et sa hiérarchie) au regard des principes européens et constitutionnels ; indépendance interne (entre le siège et le parquet, le Conseil supérieur de la magistrature et le Ministère) et enfin, l'indépendance externe c'est à dire dans les relations avec les médias et l'opinion publique. La question des relations entre parquet et siège sera traitée à la lumière des premières conclusions de la recherche en cours sur «le métier de procureur» conduite par le CRPJ de l'ENM.

Public : 150 participants (130 magistrats français et 20 REFJ)

Thème : La délinquance des mineurs : Approches sociologique

Dates : 13 mars
Lieu : ENM Paris

Présentation : cette formation, se propose de dresser un état des recherches scientifiques récentes en matière de délinquance juvénile et ce, sous 3 angles :

- sa genèse (les facteurs familiaux et scolaires, les dynamiques des groupes de pairs, la question des bandes, les caractéristiques des «quartiers sensibles»),
- sa prise en charge institutionnelle (de l'interpellation judiciaire à la décision judiciaire et à son exécution),
- sa prévention et son évolution au cours de ces 20 dernières années.

S'appuyant sur des recherches menées par le CESDIP et les réseaux scientifiques, cette action s'intéressera également aux travaux conduits par nos voisins européens.

Observations : cette session sera co-organisé avec le CESDIP

Public : 100 participants (60 magistrats français de la jeunesse siège et parquet, 20 personnels PJJ et 20 REFJ)

Thème : La délinquance des mineurs : les réponses judiciaires

Dates : du 14 au 17 mars
Lieu : ENM Paris

Présentation : cette session propose d'envisager les conduites à tenir face à une délinquance des mineurs

inextricablement liée à un environnement difficile. Sous le regard pluridisciplinaire de magistrats, travailleurs sociaux et psychanalystes, elle examinera les réponses possibles à la violence collective et aux difficultés relationnelles entre jeunes et policiers. Elle intégrera les modifications législatives récentes, fera le point sur les unités de placement comme les CER, CEF ou CPI et dressera un état des projets actuels de la prison pour les mineurs. Elle s'interrogera enfin, via l'évocation de trajectoires concrètes, sur le devenir des mineurs délinquants.

Observations : cette session sera co-organisée avec le Centre national de formation et d'études de la Protection judiciaire de la jeunesse

Public : 55 participants (25 magistrats français de la jeunesse siège et parquet, 25 personnels PJJ et 5 REFJ)

Thème : La procédure pénale aujourd'hui : bilan et perspectives

Dates : du 27 au 31 mars
Lieu : ENM Paris

Présentation : depuis la loi du 15 juin 2000, réformant notre droit pénal et notre procédure pénale, pas moins de 10 lois ont été votées dans ces domaines, dont celles portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité communément appelée loi PERBEN II.

Ainsi, en cinq ans, notre droit, par retouches successives, se trouve modifié par des innovations qui portent sur toutes les phases du processus pénal, depuis l'enquête de police judiciaire jusqu'à l'application des peines.

Tenter d'appréhender comment ces réformes et en particulier la loi Perben II ont pu être appropriées et mises en œuvre sur le terrain, quelles sont les difficultés rencontrées et quels bilans peuvent d'ores et déjà être esquissés, tels sont les objectifs que cette session d'actualité législative, s'assigne en faisant intervenir, pour animer les travaux, des magistrats, des avocats ainsi que des responsables de la police et de la gendarmerie.

Public : 150 participants (magistrats français, avocats, gendarmes, policiers, 15 ENG (chargés de formation) et 20 REFJ)

Thème : Déontologie et responsabilité des magistrats

Dates :
1^{ère} session : 30 et 31 mars
2^{ème} session : 24 et 25 octobre
Lieu : ENM Paris

Présentation : cette session a pour objet d'aborder le cadre dans lequel s'inscrit le comportement du magistrat. Outre le rappel des règles statutaires qui fixent globalement ce cadre, il sera proposé une analyse du rôle procédural du magistrat (arbitre ou enquêteur ?) profondément transformé par la Convention Européenne des droits de l'homme. On s'interrogera aussi sur la part du comportement du juge qui, en dehors de toute procédure, relève de

l'éthique de chacun : comment parler aux médias ? Existe-t-il une éthique de l'audience ? Quelle position prendre dans les multiples commissions liées aux politiques publiques ? Plus globalement, comment gérer la dialectique de l'implication et de l'impartialité que l'on exige de tout magistrat ? Est-ce une contradiction insurmontable ou un défi à relever ?

On abordera les réponses déontologiques apportées par les institutions à ces questions : l'appréciation des chefs de cour et celle du ministère ; l'apport du CSM à la déontologie des juges ; celle de la Cour de cassation à la responsabilité du service public de la justice. Un temps de réflexion sera consacré au point de vue de l'usager mieux connu par un certain nombre de sondages. Sur tous ces points, il sera fait appel à des expériences étrangères susceptibles d'éclairer le débats. Une étude de cas pratiques en groupes restreints complétera ce module.

Public : 45 participants (20 magistrats français du siège et du parquet, 10 juges consulaires, 10 juges de proximité et 5 REFJ) pour chaque session

Thème : Les pratiques du jugement sur reconnaissance préalable de culpabilité

Dates : 3 séquences de 2 jours (présence régulière obligatoire)

1^{er} module : 3 et 4 avril

2^{ème} module : 19 et 20 juin

3^{ème} module : 9 et 10 octobre

Lieu : ENM Paris

Présentation : introduite par la loi n° 2004-204 du 9 mars 2004 portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité, la procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (dite plaider coupable) est applicable à compter du 1^{er} octobre 2004. Représentant pour notre pays de droit continental une réelle nouveauté judiciaire, tant culturelle que fonctionnelle, la mise en oeuvre de ce nouveau mode de traitement des contentieux pénaux doit faire l'objet d'une particulière attention de la part des praticiens du parquet comme du siège. A partir de la connaissance et de l'analyse des différents dispositifs mis en place dans les juridictions, les participants auront pour tâche d'élaborer, à plusieurs voix, ce que peuvent et doivent être de bonnes pratiques en cette nouvelle matière.

Cette action s'adressant à des magistrats du parquet et du siège, impliqués dans l'application concrète du plaider coupable, une lettre de motivation devra accompagner les formulaires de candidature.

Public : 15 participants (parquetiers, juges du siège pénal et juges de l'application des peines, avocats sur une séquence et 2 REFJ)

Thème : La victime dans le judiciaire

Dates : du 3 au 7 avril

Lieu : ENM Paris

Présentation : procès de santé publique, accidents collectifs, victimes de violences sexuelles... Au cours des dernières années, les victimes ont été propulsées sur le devant de la scène médiatique et judiciaire.

Parties au procès pénal, elles bénéficient désormais d'un véritable statut leur conférant des droits tout au long de la procédure, depuis le dépôt de plainte jusqu'à l'exécution de la peine. Des indemnisations prenant mieux en compte l'intégralité de leurs préjudices leur sont accordées. Des mesures d'accompagnement, de soutien pouvant aller jusqu'à une prise en charge globale leur sont proposées.

Pour autant, les victimes connaissent-elles et exercent-elles effectivement leurs droits ? La réponse judiciaire répond-elle à leurs attentes ? Quelle est leur place dans les procédures d'alternatives aux poursuites et dans le « plaider coupable » ?

Cette formation se propose d'aborder les principales mesures prises en faveur des victimes dans le cadre de la politique publique d'aide aux victimes et d'évoquer les perspectives visant à faire de la « bienveillance des victimes » un enjeu unanimement partagé par l'ensemble des professionnels du droit et de la justice.

Observations : cette session sera co-organisée avec le S.A.D.J.P.V.

Public : 180 participants (60 magistrats français, 25 ENG (greffiers en chef, greffiers de CIVI et de MJD), 15 policiers, 15 gendarmes, 25 avocats, 15 membres d'associations et 25 REFJ)

Thème : Justice, environnement, développement durable et risques industriels

Dates : du 15 au 19 mai

Lieu : ENM Paris

Présentation : le nombre et l'importance des accidents liés à l'environnement (explosion de l'usine AZF, naufrage de pétroliers) ont fait prendre conscience du risque environnemental et de la nécessité à la fois d'une prévention efficace et de sanctions adaptées.

Cette session a pour objet de désigner les acteurs publics et privés, impliqués par la protection de l'environnement et le cadre juridique dans lequel le juge civil et le juge pénal sont appelés à intervenir. Elle permettra également aux magistrats de mieux identifier les situations de danger, les circonstances et les causes techniques organisationnelles et humaines des accidents, des maladies et des catastrophes liées aux activités et procédés industriels.

Une réflexion sera engagée sur les dispositifs législatifs les plus récents liés à la responsabilité pénale et sur la jurisprudence postérieure à la loi du 10 juillet 2000.

Par ailleurs, des dirigeants de l'industrie, des ingénieurs de sécurité de la DRIRE et des inspecteurs du travail apporteront des illustrations concrètes.

Public : 30 participants (25 magistrats français et 5 REFJ)

Thème : Inceste et justice

Dates : du 29 mai au 2 juin

Lieu : ENM Paris

Présentation : l'inceste, abus sexuel pénalement qualifié viol par ascendant est aussi un crime généalogique dont les représentations sociales et les diverses prises en charge (thérapeutiques, judiciaires, éducatives, sociales) sont complexes et souvent porteuses de passions. Les questions qu'il pose aux professionnels doivent être abordées sur un mode pluridisciplinaire. Cette session aura donc pour but de susciter un travail de réflexion relatif à la prise en charge judiciaire de cette forme particulière de maltraitance. L'œuvre de justice devant établir une vérité factuelle, assurer la protection de la victime et sanctionner les auteurs, il conviendra d'étudier les réponses judiciaires et thérapeutiques les mieux adaptées à ces situations particulières.

Les travaux seront organisés autour d'interventions de praticiens et de chercheurs traitant des dimensions anthropologiques, sociologiques, psychodynamiques et juridiques de la prise en charge des victimes et des auteurs. Une large place sera consacrée aux débats afin que la diversité des pratiques soit l'occasion d'un enrichissement mutuel des acteurs de terrain.

Observations : cette session sera organisée en partenariat avec le Centre national de formation et d'études de la Protection judiciaire de la jeunesse

Public : 140 participants (45 magistrats français, 15 PJJ, 10 ENAP, 10 policiers, 10 gendarmes, 10 médecins et 10 PMI et 30 REFJ)

Thème : Preuve pénale et progrès scientifiques

Dates : 12 au 16 juin

Lieu : ENM Paris

Présentation : alors que de plus en plus fréquemment aujourd'hui, la réussite des enquêtes, des informations judiciaires, l'issue des procès, sont intimement liés à la pertinence des constatations, au choix judicieux d'investigations techniques et scientifiques, à la qualité de l'exécution de celles-ci mais aussi à leur parfaite intégration dans la cohérence de la procédure et à la lisibilité des résultats, cette session a pour objectif d'actualiser les connaissances sur les évolutions les plus significatives dans ce domaine de la preuve scientifique et de la médecine légale.

L'alternance d'exposés (ADN, gestion de la scène de crime, l'expertise informatique etc...), avec un regard comparatif (Grande Bretagne, Suisse...) et de travaux pratiques à l'IRCGN favorisent la réflexion collective des sessionnaires magistrats, officiers de gendarmerie et commissaires de police, pour parvenir à mieux identifier la place de la preuve scientifique dans la politique pénale en France, à l'heure de la LOLF et de la globalisation des crédits.

Observations : cette session sera co-organisée avec l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale

Public : 67 participants : 20 magistrats français (juges d'instruction, magistrats du parquet) - 20 officiers de la Gendarmerie nationale, 10 commissaires de police et 7 REFJ

Thème : L'Islam et le monde arabe contemporain

Dates : 4 au 8 septembre

Lieu : ENM Paris

Présentation : l'importance numérique des populations d'origine arabe et de confession musulmane en France et ses conséquences multiples dans la vie sociale et juridique rendent nécessaire une meilleure connaissance de l'histoire des pays arabes et de la religion musulmane.

Cette session a pour objectif d'aider à comprendre les mentalités de ces populations en fournissant des éléments d'information sur l'histoire passée et présente des pays arabes et sur la religion entendue comme doctrine, système et attitudes. Ce sont des clés générales du comportement qui sont ainsi fournies.

Parmi les thèmes évoqués :

- religion et histoire
- institutions juridiques et administratives
- état et société dans le monde arabe contemporain
- crises et conflits
- Islam politique et mouvements radicaux
- condition sociologique et juridique de la femme
- arts de l'Islam

Observations : cette session sera co-organisée avec l'Institut du monde arabe

Public : 150 participants (120 magistrats français, 10 ENG, 5 ENAP, avocats, 10 juges de proximité et 30 REFJ)

Thème : Psychiatrie et justice pénale

Dates : du 18 au 22 septembre

Lieu : ENM Paris

Présentation : tandis que depuis sa naissance, il y a deux siècles, la psychiatrie n'a cessé d'entretenir des liens (plus ou moins conflictuels) avec le monde judiciaire, et en particulier avec la justice pénale, il apparaît toujours aussi nécessaire de réfléchir, de façon pluridisciplinaire, aux problématiques communes auxquelles sont quotidiennement confrontés les praticiens du soin et ceux de la justice. A partir d'une meilleure connaissance des structures et de l'organisation des soins psychiatriques en France, seront abordées les principales questions thérapeutiques, expertales, criminologiques, pénitentiaires et victimologiques qui intéressent les praticiens ayant recours à l'intervention médico-psychologique.

Accueillant des participants dont la diversité des exercices professionnels est recherchée, cette session poursuit un double objectif : l'acquisition de connaissances théoriques et techniques, présentées de façon structurée et

actualisée ; la mise en débat de questionnements qui animent un grand nombre de praticiens exerçant tant en juridiction qu'en milieu hospitalier ou médical et qu'en établissements pénitentiaires, sanitaires ou éducatifs.

Public : 150 participants (110 magistrats français, 5 ENAP, 5 ENSP (Santé), 10 police nationale et 20 REFJ)

Thème : Les sectes

Dates : du 9 au 13 octobre

Lieu : ENM Paris

Présentation : en raison des formes multiples qu'elles peuvent revêtir, les sectes sont difficiles à définir et à identifier clairement. Comment les situer par rapport à des associations ou des mouvements mystiques ? Dans quelle mesure les idées qu'elles développent auprès de leurs membres constituent-elles des atteintes graves aux facultés de discernement et au sens critique de personnes particulièrement vulnérables, majeures ou mineures ?

Les sectes peuvent disposer de fonds considérables dont la provenance est souvent obscure et constituent parfois des lieux de blanchiment d'argent.

Dans les fonctions qu'ils exercent, les magistrats peuvent se trouver confrontés à leur identification et conduits à apprécier leur véritable dangerosité.

Public : 150 participants (60 magistrats français, 20 ENG, 10 ENSP (Police), 10 gendarmes, 5 ENAP, 15 Jeunesse et Sports et 30 REFJ)

Thème : L'adoption internationale

Date : 9 novembre

Lieu : ENM Paris

Présentation : d'importance comparable à celle des adoptions nationales il y a trente ans (soit un millier par an), l'adoption internationale s'est considérablement développée à partir des années 1980. Ce développement s'est accompagné de la mise en place des règles issues pour la plupart de la Convention des Nations-Unies sur les droits de l'enfant (20 novembre 1989) et de la Convention de La Haye du 29 mai 1993, ces règles étant destinées à garantir la régularité et la transparence des procédures d'adoption, à assurer le respect des droits de l'enfant et à éviter les trafics de tous ordres.

Alors que 23 000 postulants français disposent d'un agrément, seuls 3 500 enfants en moyenne sont adoptés à l'étranger chaque année, dans des conditions d'autant plus difficiles que la concurrence de certains pays d'accueil est venue s'ajouter au durcissement de l'environnement juridique et politique de certains pays d'origine.

Le dispositif français de l'adoption internationale est sur le point de connaître des modifications sensibles à la suite notamment de la loi du 4 juillet 2005 portant réforme de l'adoption.

Le colloque proposé aura donc pour objet de faire le point sur cette évolution récente, les réformes engagées et de

situer la place de l'institution judiciaire dans la procédure et le contentieux de l'adoption internationale.

Public : 150 participants (120 magistrats français de l'ordre judiciaire + 15 magistrats français de l'ordre administratif et 15 REFJ)

Thème : Crimes de sang, crimes de sexe

Dates : du 13 au 17 novembre

Lieu : ENM Paris

Présentation : La justice connaît, outre la petite et la moyenne délinquance, des cas d'atteintes graves aux personnes (viols, homicides, violences aggravées...).

Pour les praticiens de la justice pénale, l'étude de la réalité de ces criminalités, de la personnalité des auteurs et des victimes, des ressorts psychiques à l'œuvre lors du passage à l'acte, des conséquences traumatisantes de l'agression subie, des diverses modalités expertales, constitue un moyen privilégié d'adapter au mieux leur intervention, avant, pendant et après le jugement.

Grâce à une approche pluridisciplinaire, seront abordés les savoirs les plus récents relatifs à l'évolution quantitative des divers crimes atteignant les personnes, à la place nouvelle qu'occupe la criminalité sexuelle dans notre société, à la clinique du passage à l'acte criminel, à la victimologie, ainsi qu'aux divers types d'interventions de la justice, de la criminalistique, de la médecine et de la psychologie légales, du suivi social et de l'accompagnement thérapeutique.

Public : 105 participants (90 magistrats français, 5 ENAP et 10 REFJ)

Thème : Bioéthique et droit

Dates : du 20 au 24 novembre

Lieu : ENM Paris

Présentation : les progrès intervenus depuis quelques années dans le domaine des sciences posent aux chercheurs, aux médecins, aux juristes et d'une façon plus générale à tous les citoyens des questions nouvelles et graves qui peuvent se résumer ainsi : Les droits de l'homme sont-ils renforcés ou menacés ?

Parmi les thèmes évoqués :

- l'utilisation du corps humain (prélèvement d'organes en vue de greffe, essais sur l'homme),
- les débuts de la vie (assistance médicale à la procréation et filiation, embryon humain),
- les tests génétiques (médecine prédictive, empreintes génétiques et procédures judiciaires),
- les nouvelles thérapies (point sur les thérapies géniques, eugénisme, protection du sujet),
- la mort (la médecine et le respect de la mort, euthanasie, la mort et le droit, jurisprudence),
- la responsabilité (de la faute au risque, évolution du droit de la responsabilité en fonction de l'évolution des techniques, aléa thérapeutique),
- l'expression de l'éthique en France et à l'étranger, les comités.

Public : 150 participants (55 magistrats français, 30 médecins, 5 ENSP (Santé), 20 magistrats de l'ordre administratif et 30 REFJ)

**MODALITES DE PRISE EN CHARGE
DE LA PARTICIPATION D'UN MAGISTRAT
EUROPEEN A UNE ACTION DE FORMATION OUVERTE PAR L'ENM**

L'institution à laquelle le magistrat européen appartient prend en charge son transport et son hébergement.

**MODALITES D'INSCRIPTION AUX ACTIONS DE FORMATION ENM OUVERTES
AUX MAGISTRATS EUROPEENS**

Tout magistrat européen candidat à une action de formation dispensée par l'Ecole nationale de la magistrature doit adresser sa candidature au «point de contact» de son institution nationale.

La liste des points de contact du Réseau européen de formation judiciaire figure à cette fin ci-après, pour que tout candidat soit en mesure d'identifier aisément son interlocuteur national. Cette liste étant toutefois sujette à modification, son actualisation pourra être obtenue auprès du REFJ (site www.ejtn.net).

**RÉSEAU EUROPÉEN DE FORMATION JUDICIAIRE (REFJ)
EUROPEAN JUDICIAL TRAINING NETWORK (EJTN)**

**LISTE DES POINTS DE CONTACT
LIST OF CONTACT POINTS**

SECRETARIAT - SECRETARY GENERAL

GILLES CHARBONNIER

Secrétaire Général

EJTN

Square Marie-Louise 43

B-1000 Brussels

Tel. : +33 6 30 09 94 78

Fax (temporary) : +32 2 535 16 21

E-mail: gilles.charbonnier@justice.fr

AUDE MAGEN, Quentin BALTHAZART

EJTN

Square Marie-Louise 43

B-1000 Brussels

Tel. (temporary) : +32 2 535 16 29

Fax. (temporary) : +32 2 535 16 21

ALLEMAGNE

MICHAEL GRESSMANN

Federal Ministry of Justice

Mohrenstr. 37

D-10117 Berlin

Tel. +49 30 2025 9624

Fax. +49 30 2025 9649

E-mail : Gressmann-Mi@bmj.bund.de

HELMUT PALDER

Bayerisches Staatsministerium der Justiz

Justizpalast am Karlsplatz

D-80097 München

Tel.: +49 89 5587 2588

Fax.: +49 89 5597 3565

Helmut.Palder@StMJ.Bayern.de

GABRIELE MORAWITZ

Referatsleiterin V.5.2

Justizministerium des Landes Nordrhein-Westfalen

Martin-Luther-Platz 40

D-40190 Düsseldorf

Tel.: +49 211 8792 413

Fax.: +49 211 8792 418

E-mail : gabriele.morawitz@jm.nrw.de

RICHARD BUEHLER

Justizministerium des Landes Nordrhein-Westfalen

Martin-luther-Platz 40

D-40190 Düsseldorf

Tel.: +49 211 8792 283

E-mail: richard.buehler@jm.nrw.de

AUTRICHE

CONSTANZE KREN

Head of Department III

Ministère Fédéral de la Justice

Museumsstrasse 7

A – 1070 Wien

Tel: +43 152 152 22 30

Fax: +43 152 152 28 68

E-mail: constanze.kren@bmj.gv.at

HERMANN STROMBERGER
 Department III
 Ministère Fédéral de la Justice
 Museumsstrasse 7
 A – 1070 Wien
 E-mail: hermann.stromberger@bmj.gv.at

BELGIQUE

EDITH VAN DEN BROECK
 President
 Conseil Supérieur de la Justice
 Avenue Louise 65 b1
 B-1050 Bruxelles
 Tel: +32 2/535.16.16
 Fax: +32 2/535.16.20
 E-mail: edith.vandenbroeck@hrj.be

JACQUES HAMAIDE
 Membre du Conseil Supérieur de la Justice
 Avenue Louise 65 b1
 B-1050 Bruxelles
 Tel: +32 2/535.16.16
 Fax: +32 2/535.16.20
 E-mail: jacques.hamaide@csj.be

DAVE WARSON
 Conseil Supérieur de la Justice
 Avenue Louise 65 b1
 B-1050 Bruxelles
 Tel: +32 02/535.16.16
 Fax: +32 02/535.16.20
 E-mail: dave.warson@csj.be

DANEMARK

ANDERS MEILVANG
 Head of Training
 Court Administration
 Training Section
 St. Kongensgade 1-3
 DK-1264 København K
 Tel: + 45 33956830
 Fax: +45 70104455
 E-mail: anm@domstolsstyrelsen.dk

ESPAGNE

JOSE FRANCISCO VALLS GOMBAU
 Directeur
 Escuela Judicial de España
 Carretera Vallvidrera 43-45
 E-08071 Barcelona
 Tel: +34 93 406 73 02
 Fax: +34 93 406 91 64
 E-mail: josefrancisco.valls@cgpj.es

FELIX AZON VILAS
 Director of the Selection and Initial Training
 Escuela Judicial de España
 Carretera Vallvidrera 43-45
 E-08071 Barcelona
 E-mail: felix.azon@cgpj.es

ALEJANDRO SAIZ ARNAIZ
 Jefe de Area de Relaciones Externas
 Escuela Judicial de España
 Carretera Vallvidrera 43-45
 E-08071 Barcelona
 Tel.: + 34 93 4067 302
 Fax.: + 34 93 4069 164
 E-mail: a.saizarnaiz@cgpj.es

ELENA DOMINGUEZ
 Fiscal. Coordinadora-Asesora de Estudios de la Carrera Fiscal
 Centro de Estudios Juridicos
 Juan del Rosal, 2
 E-28040 Madrid
 Tel.: +34 91 455 16 77
 Fax.: + 34 91 543 18 70
 E-mail: fiscal.cejaj@cejaj.mju.es

FINLANDE

JORMA HIRVONEN
 Head of Training
 Ministry of Justice
 Po Box 25
 FIN-00023 Valtioneuvosto
 Tel: +358-9-1606 7546
 Fax: +358-9-1606 7792
 E-mail: jorma.hirvonen@om.fi

FRANCE

GILBERT AZIBERT
 Directeur
 Ecole Nationale de la Magistrature
 8, rue Chanoinesse
 F – 75004 Paris
 Tel: + 33 1 44 41 88 38
 Fax: +33 1 44 41 88 00
 E-mail: gilbert.azibert@justice.fr

ERIC MAITREPIERRE
 Sous-directeur des Relations Internationales
 Ecole Nationale de la Magistrature
 8, rue Chanoinesse
 F – 75004 Paris
 Tel: + 33 1 44 41 88 18
 Fax: +33 1 44 41 88 21
 E-mail: eric.maitrepierre@justice.fr

ERIC SÉVÈRE-JOLIVET

Responsable du Centre Europe
Ecole Nationale de la Magistrature
8, rue Chanoinesse
F – 75004 Paris
Tel: + 33 1 44 41 88 34
Fax: +33 1 44 41 88 21
E-mail: eric.severe-jolivet@justice.fr

GRÈCE**GEORGIOS PANAGIOTOPOULOS**

Directeur
Ecole Nationale des Juges
Po Box 22
Post code 55102 Kalamaria
GR - Thessaloniki
Tel.: +30 2310 476 294
Fax.: +30 2310 476 145
E-mail: esdikast@spark.net.gr

ANTONIOS ATHINEOS

Juge à la Cour d'Appel de Tessalonique
Ecole Nationale des Juges
Po Box 22
Post code 55102 Kalamaria
GR - Thessaloniki
Tel.: +30 2310 429 711
Fax.: +30 2310 476 145

HONGRIE**JUDIT CSISZAR**

Deputy Head of the Department for further training
Office of the National Council of Justice
Szalay u.16.
H-1055 Budapest,
Tel: +36 1 3021282
Fax: +36 1 3328367
E-mail : csiszarj@oith.birosag.hu

KÖRMENDY ISTVÁNNÉ

Head of Section for Further Training
Office of the Prosecutor General
Markó utca 16
H-1055 Budapest
Tel.: +36 1 354 56 80
Fax. : +36 1 302 42 43
E-mail : kormendy.gyongyi@mku.hu

IRLANDE**BRIAN MCCRACKEN**

Supreme Court Judges
Phoenix House
15-24 Phoenix Street North
Smithfield
IRL – Dublin7
E-mail: brian.mccracken@courts.ie

ITALIE**MARIA GIULIANA CIVININI**

Componente della IX Commissione
Consiglio Superiore della Magistratura
Piazza Indipendenza, 6
IT-00189 Roma
Tel: +39 06 444 91 253
Fax: +39 06 490 543
E-mail : civinini@cosmag.it

SILVIA COPPARI

Magistrato Segretario del C.S.M
Consiglio Superiore della Magistratura
Piazza Indipendenza, 6
IT-00189 Roma
Tel: +39 06 44491317
Fax: +39 06 490 543
E-mail: s.coppari@cosmag.it

EUGENIO ALBAMONTE

Magistrato Addetto Alla Segreteria del C.S.M
Consiglio Superiore della Magistratura
.Piazza Indipendenza, 6
IT-00189 Roma
Tel: +39 06 44491465
Fax: +39 06 490543
E-mail: albamonte@cosmag.it

LETTONIE**SOLVITA KALNINA**

Executive Director
Latvian Judicial Training Center
Alberta str. 13
LV-1010 Riga
Tel: +371 7039303
Fax: +371 7039302
E-mail : solvita.kalnina@ltmc.lv

LITUANIE**MARIJA MILIUNIENE**

Chief Officer of the Personnel and Training Department
Ministry of Justice
Gedimino ave. 30/1
LT-01104 Vilnius
Tel: +370 5 2662 958
Fax: +370 5 2625 940
E-mail : m.miliuniene@tic.lt

LUXEMBOURG

MARC MATHEKOWITSCH
Premier Conseiller de Gouvernement
Ministère de la Justice
16, boulevard Royal
L – 2934 Luxembourg
Tel: +352 478-4529
Fax: +352 478-4515
E-mail: marc.mathekowitsch@mj.etat.lu
JEANNINE DENNEWALD
Attaché de gouvernement
Ministère de la Justice
16, boulevard Royal
L – 2934 Luxembourg
Tel: +352 478-4563
Fax: +352 478-4027
E-mail: jeannine.dennewald@mj.etat.lu

JOËLLE SCHAACK
Ministère de la Justice
16, boulevard Royal
L – 2934 Luxembourg
Tel.: +352 478-4030
E-mail: joelle.schaack@mj.etat.lu

MALTE

JOSEPH D. CAMILLERI
Président
The Judicial Studies Committee
Courts of Justice
Republic Street, Valletta, Malta
CMRO2
Tel: +356 21224147
Fax: +356 21417776
E-mail : Joseph.d.camilleri@gov.mt

PAYS-BAS

MARTIN LANGBROEK
President of the Training and Study Center
Stichting Studiecentrum Rechtspleging
P.O. Box 364
NL-7200 AJ Zutphen
Tel: +31-575-595-300
Fax: +31-575-515-609
E-mail: Langbroek@ssr.drp.minjus.nl

VINCENT SMINK
Head of training
Stichting Studiecentrum Rechtspleging
P.O. Box 364
NL-7200 AJ Zutphen
Tel: +31-575-595-365
Fax: +31-575-515-609
E-mail: v.smink@ssr.drp.minjus.nl

POLOGNE

MONIKA MADUROWICZ-NOWOSAD
Specialist in the department center of the judicial training
Ministry of Justice
Department – Center of Judicial training
Al. Ujazdowskie 11
00950 Warsaw
Tel: +48 22 326 1352
Fax: +48 22 326 13 29
E-mail : Dcsk@ms.gov.pl

PORTUGAL

ANABELA MIRANDA RODRIGUES
Directrice
Centro de Estudos Judiciarios
Largo de Limoeiro
P-1149-048 Lisboa
Tel: +351 21 884 56 00
Fax: +351 21 884 56 15
E-mail: anabelarodrigues@cej.mj.pt

LUÍS SILVA PEREIRA
Centro de Estudos Judiciarios
Largo de Limoeiro
P-1149-048 Lisboa

REPUBLIQUE TCHÈQUE

JAROSLAV OPRAVIL
Chef du Département International
Académie Judiciaire
Máchova 200
471 27 Strá? pod Ralskem
Czech Republic
Tel: +420 487 827101
Fax: +420 487 827 180
E-mail : jaroslav.opravl@akademie.justice.cz
ROYAUME-UNI

ANGLETERRE ET PAYS DE GALLES

VICTOR HALL
Judge
Judicial Studies Board
9th Floor, Millbank Tower
UK – London SW1E 4 QU
Tel: +44 207 217 47 08
Fax: +44 207 217 47 14
E-mail: victor.hall@jsb.gsi.gov.uk

IRLANDE DU NORD

THE RT HON LORD JUSTICE DAVID MACFARLAND

Royal Courts of Justice
Chichister Street
UK – Belfast BT1 3JF
Tel: +44 28 9023 5111
Fax: +44 28 9023 6838
E-mail: dmcfarland.rcj@courtsni.gov.uk

Metzer Allee 4
D-54295 Trier
Tel: +49 651 93737 10
Fax: +49 651 93737 90
E-mail : jrageade@era.int

ECOSSE

SHERIFF FRANCK CROWE
Sheriff, Director of Judicial Studies
Judicial Studies Committee
27 Chambers Street, Edinburgh
UK-EH1 1IB, Scotland
Tel.: +44 131 220 9320
Fax.: +44 131 220 9321
E-mail: sheriff.frcrowe@scotcourts.gov.uk
Office: judicialstudies@scotcourts.gov.uk

OBSERVATEURS**ESTONIE**

SEPP RAIVO
Office of the Prosecutor General
Ministry of Justice
Wismari 7
15188 Tallinn
Tel: +372 6139 401
Fax: +372 6139 402
E-mail : sepp.raivo@prokuratuur.ee

SLOVENIE

ANDREJ KMECL
District court judge seconded to the Supreme Court
MOJ, Judicial Training Center
SI-1000 Ljubljana, Slovenia
Tel: +386 1 366 42 84
Fax: +386 1 366 4313
E-mail : Andrej.kmecl@sodisce.si

LITUANIE

Robertas Dlugaujkas
Deputy chief prosecutor of the training division
The prosecutor general's office
Asmetonos st. 4
LT-01515 Vilnius
Tel: +370 5266 2471
Fax: +370 5266 2478
E-mail : dlugaur@lrqp.lt

SUÈDE

JOHN S. PANOFISKY
Training Expert
Domstolsverket
SE – 551 81 Jonkoping
Tel.: +46 31 335 85 96
Fax.: +46 36 15 53 00
E-mail: john.panofsky@dv.dom.se

CONSEIL DE L'EUROPE

JEAN CLAUS
Direction Générale I – Affaires juridiques
Service du Droit privé
Unité des systèmes judiciaires
Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
Tel. +33 (0)3 88 41 21 36
Fax.+33 (0)3 90 21 50 33
jean.claus@coe.int

ERA (ACADEMY OF EUROPEAN LAW)

WOLFGANG HEUSEL
Directeur
Metzer Allee 4
D-54295 Trier
Tel: +49 651 93737 12
Fax: +49 651 93737 90
E-mail : wheusel@era.int *Jean-Philippe Rageade*
Directeur des programmes

